



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 8 février 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 février 2024 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 8 février 2024 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 6 - Votants : 29 - Absents : 4

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme MAUPAS - M. DELACROY - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - Mme LEPITRE - M. FLEURETTE - Mme AUNOS - Mme BENOIST - M. BOULANGER - M. GEOFFROY - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** Mme SIBILLE à Mme LOISELEUR - M. NGUYEN PHUOC VONG à Mme LUDMANN - M. REIGNAULT à Mme ROBERT - M. CHAPUIS à M. GAUDION - Mme PRUVOST-BITAR à Mme BENOIST - Mme REYNAL à Mme AUNOS - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme AIT M BARK - M. BARON - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 05 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Budget Primitif 2024

Madame le Maire et Monsieur GAUDUBOIS exposent :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 du CGCT,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juillet 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le vote du budget primitif prévu le 28 mars prochain doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximum de deux mois. Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ainsi l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. »

Ce document, outil de la démocratie locale dans sa dimension financière et prospective, est désormais devenu un élément essentiel du processus budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements. Il doit permettre d'une part, de positionner la commune dans un environnement territorial élargi, présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle. Et il doit d'autre part, exposer la situation financière de la ville, expliquer les orientations et choix qui seront portés par la Ville et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

La séquence budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui doit être guidée par des principes intangibles :

- L'annualité : le vote du budget autorisera l'exécutif à réaliser dépenses et recettes dans le cadre fixé par l'assemblée délibérante. Le Maire rendra compte, à l'occasion du vote du compte administratif, de ces réalisations budgétaires devant le conseil municipal.
- L'unité : la comptabilité du budget devra être retracée dans un document unique communicable à tous.
- La spécialité : le montant et la nature des opérations autorisées par le budget devront être conformes aux règles comptables.
- L'universalité : les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses sans possibilité de compensation entre les deux afin de garantir une parfaite lisibilité entre dépenses et recettes ; le produit des impôts et les recettes des usagers doivent servir à financer toute dépense d'intérêt général et ne peuvent être affecté à une dépense déterminée.
- La sincérité : à la différence des autres principes juridiques consacrés ci-avant, ce principe ne souffre d'aucune exception, il implique pour chaque acte budgétaire et comptable l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières communiquées.

Le budget primitif 2024 s'inscrit évidemment dans le respect de l'ensemble de ces principes, il sera par ailleurs guidé par les orientations développées dans le rapport tel que joint.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire tenu sur la base de ce rapport détaillé portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.


Le Secrétaire de Séance
Rémi GEOFFROY


Le Maire
Pascale LOISELEUR



Conseil Municipal du 8 février 2024
Délibération n°5 - Annexe 1

Acte exécutoire le 12/02/2024
Reçu par la Préfecture le 12/02/2024
Publié sur le Site Internet de la Ville le 12/02/2024

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

SOMMAIRE

I.	ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES.....	3
1.	UNE CROISSANCE ENCORE FRAGILE DANS UN CONTEXTE D'INFLATION PERSISTANTE	3
2.	UN OBJECTIF DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS.....	3
3.	PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI FINANCES (LFI) POUR 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES :.....	4
3.1.	LES DOTATIONS.....	5
3.2.	UN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL RENFORCE.....	6
3.3.	FISCALITE.....	6
4.	CONTEXTE LOCAL : RELATIONS FINANCIERES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE.....	7
4.1.	EVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION.....	7
4.2.	UNE NOUVELLE CHARGE EVOLUTIVE DEPUIS 2021 : LE FPIC	8
4.3.	L'INSTAURATION DE FONDS DE CONCOURS.....	8
II.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE.....	9
1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	10
1.1.	LES PRODUITS DES SERVICES.....	11
1.2.	FISCALITE DIRECTE.....	12
1.3.	FISCALITE INDIRECTE.....	13
1.4.	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.....	14
2.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	15
2.1.	LES CHARGES GENERALES.....	16
2.2.	LES AUTRES CHARGES DE GESTION.....	21
3.	LES RESSOURCES HUMAINES	22
4.	LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	25
5.	LES INVESTISSEMENTS ET LA CAPACITE DE DESENETTEMENT.....	27
5.1.	REALISATION DES INVESTISSEMENTS 2023	27
5.2.	CARACTERISTIQUE DE LA DETTE	29
5.3.	PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)	32
III.	LES PRINCIPAUX AXES DE POLITIQUES PUBLIQUES	35
1.	DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS AMBITIEUX.....	35
2.	DES INVESTISSEMENTS DIFFUS MAITRISES ET EQUILIBRES.....	39
IV.	LES BUDGETS ANNEXES.....	41
1.	BUDGET ANNEXE EAU.....	41
2.	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	44

I. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES

1. UNE CROISSANCE ENCORE FRAGILE DANS UN CONTEXTE D'INFLATION PERSISTANTE

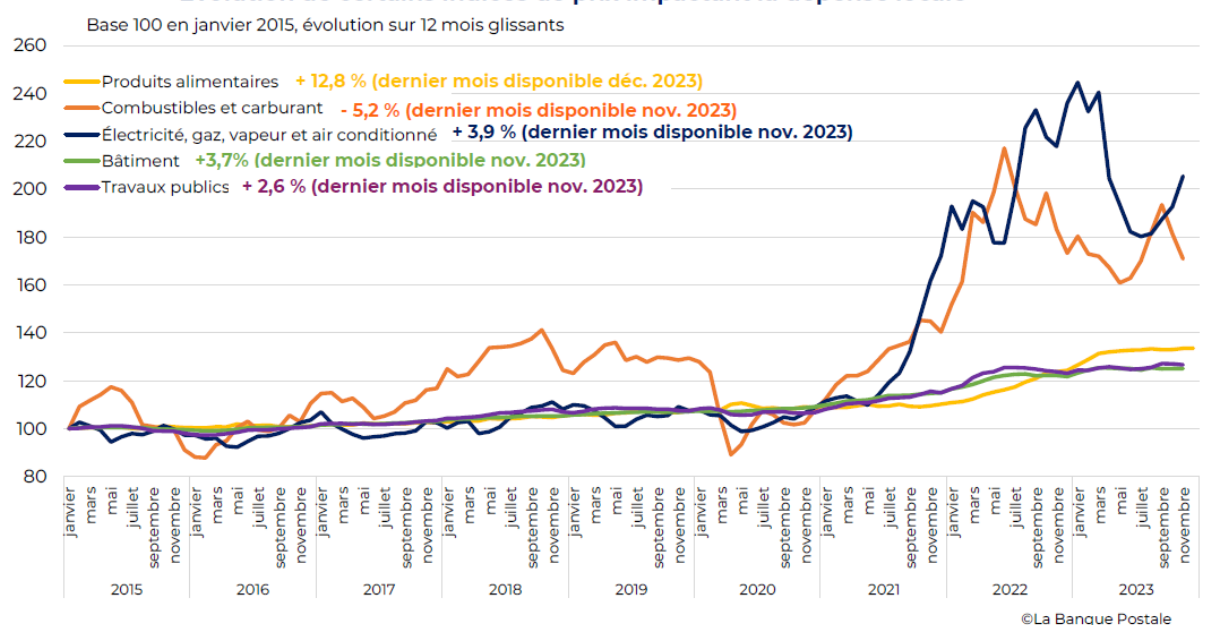
Le budget 2024 de l'Etat est bâti sur une hypothèse d'inflation de +2,6% et une croissance du PIB de +1,4% en volume.

Au 3^{ème} trimestre 2023, les estimations d'évolution des indices de prix, notamment de la dépense communale¹, s'établissent comme suit :

- Indice de prix de la dépense communale (4T/4T) : +6% contre en 2022 +7,2%
- Indice de prix de la dépense communale hors charges financières (4T/4T) : +4,7% contre en 2022 +6,5%
- Indice de prix à la consommation hors tabac (4T/4T) : +5,5% contre en 2022 +4,5%

L'évolution la plus notable par rapport à 2022 est celle des produits alimentaires : +12,8% contre +6,28%.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



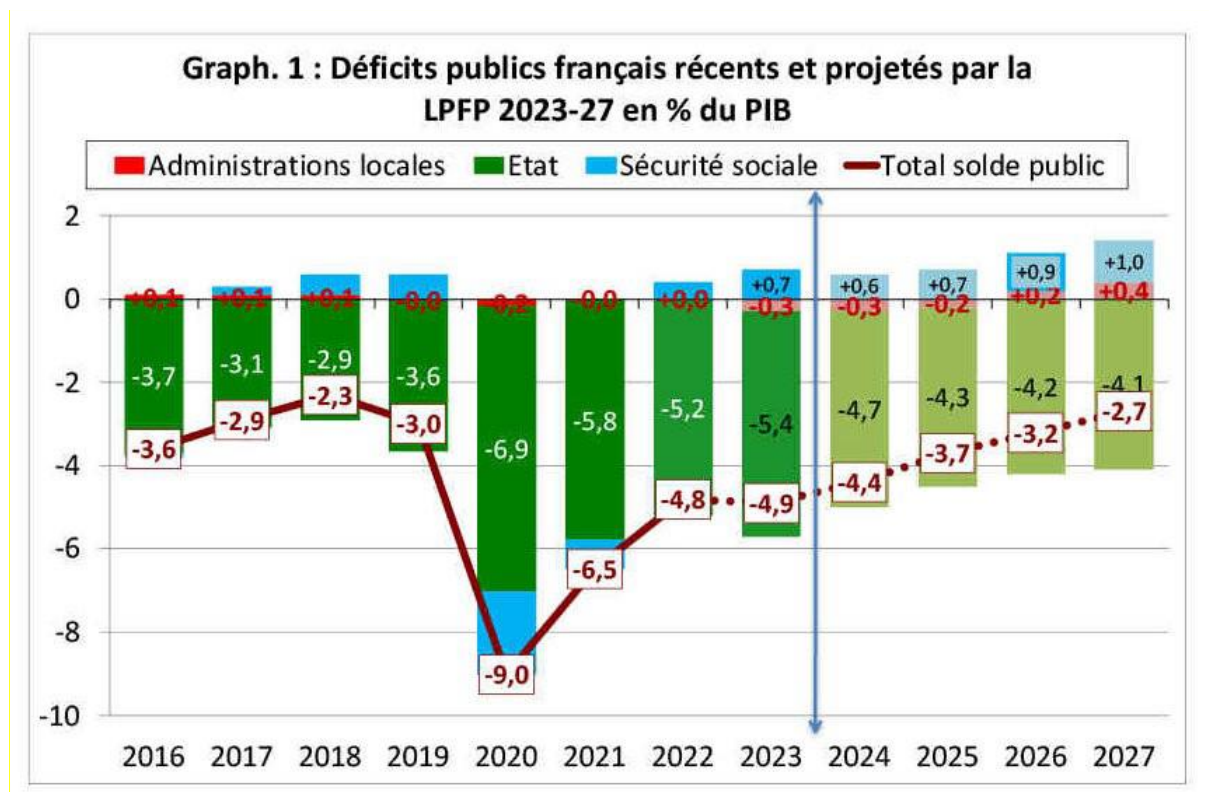
Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

2. UN OBJECTIF DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

- **Le niveau d'endettement de la France**

¹ Comme l'INSEE pour les ménages, l'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur une longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale. Est aussi représentée l'évolution des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics) représentatifs des coûts de construction (indices de révisions courants sur les dépenses d'investissement des communes).

Après une forte dégradation en 2020 et 2021 liée aux mesures de soutien de l'Etat face à la crise sanitaire, en 2023 comme en 2022, le déficit public est revenu à -4,9%, et est estimé à 4,4% du PIB en 2024 puis 2,7% en 2027.



Source : La gazette des communes 05/12/2023 Loi de programmation des finances publiques

- **La trajectoire pluriannuelle de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027** prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3% à horizon 2027 (seuil au-delà duquel la Commission européenne peut lancer une procédure pour « déficit » excessif, sanctionnable par des pénalités). Les administrations locales dont les collectivités ainsi que la sécurité sociale sont concernées par cet objectif.

La LPFP donne un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, sans contrainte spécifique, en fonction des prévisions de l'inflation (inflation diminuée de -0,5%)

En %	2023	2024	2025	2026	2027
En valeur	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Source : Loi de programmation des finances publiques 2023-2027.
Périmètre constant, budgets principaux et annexes.

3. PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI FINANCES (LFI) POUR 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES :

La loi de finances pour 2024 est parue au Journal officiel du 30 décembre.

3.1. LES DOTATIONS

Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'Etat augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 M€ en 2024. La dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est reconduite au même niveau que 2023 (10 M€). Une dotation de 5M€ est créée pour le plan national de lutte contre les violences aux élus. La LFI s'attache également à relancer le mouvement des communes nouvelles à travers plusieurs mesures financées hors DGF.

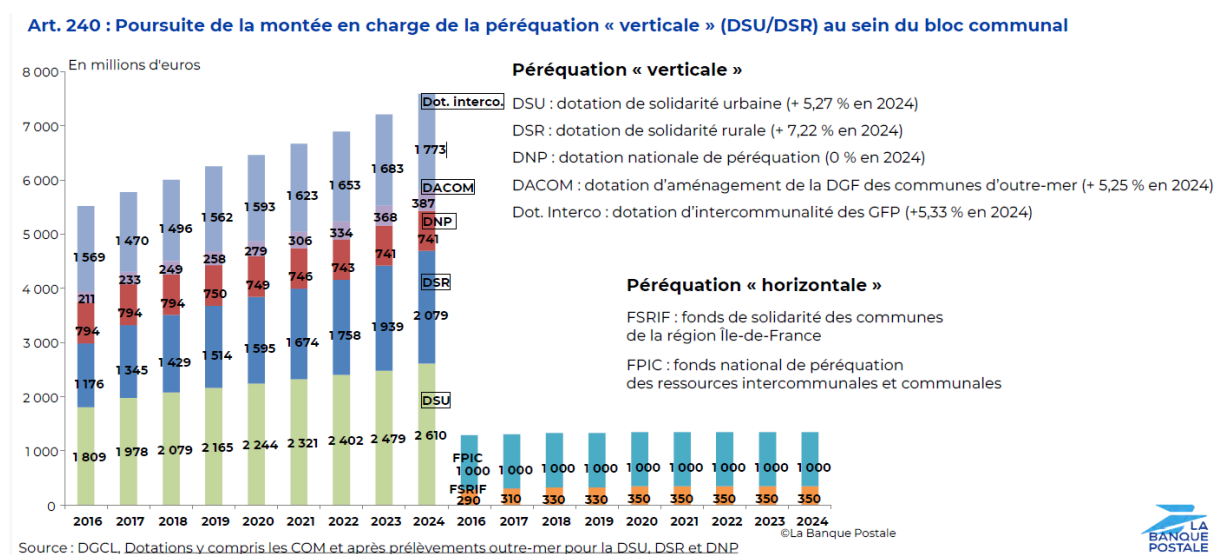
La DGF est en légère hausse à 27,2 Milliards €. Elle est de nouveau abondée de 320 M€ en 2024 comme en 2023, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale
- 140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine

Le solde de 30M€ alimente la dotation d'intercommunalité, qui sera augmentée de +90M€ chaque année

Les associations d'élus avaient demandé l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la totalité ou une partie de l'inflation. En effet, la stabilité de l'enveloppe de la DGF (en euros constants face à l'inflation) a pour effet une perte de « pouvoir d'achat » pour les collectivités et de marges d'autofinancement.

Les dotations de péréquation poursuivent donc leur progression en 2024 :



La ville de Senlis ne verra pas baisser ses dotations. Sur la dotation forfaitaire de base, il est estimé que l'augmentation de la population devrait annuler l'écêtement appliqué au vu des dispositions de la LFI prévoyant que ce dernier ne s'appliquerait pas en plein effet.

La ville bénéficie également de la hausse des composantes péréquatrices de la DGF sur sa Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

3.2. UN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL RENFORCE

La LFI 2024 abonde le fonds vert ou fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, doté de 2,5 milliards en 2024 dont une partie sera fléchée vers la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux.

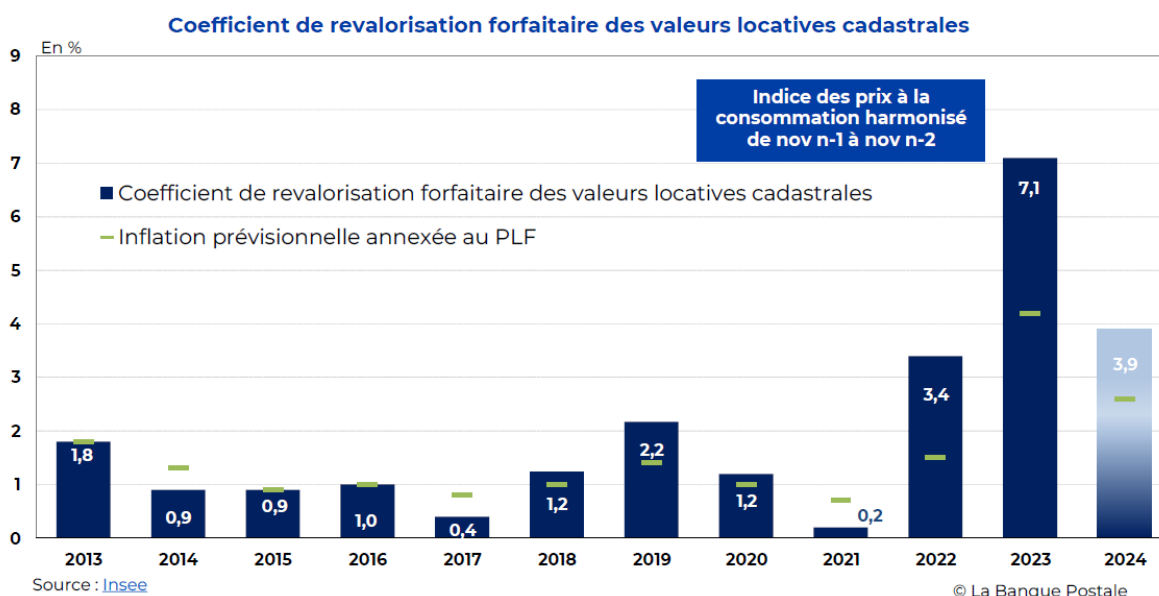
D'autre part la Loi de Finances pour 2024 (art. 192) dispose que les collectivités de plus de 3 500 habitants ont la possibilité d'identifier et d'isoler la part de leurs engagements consacrés à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux par un état annexé au budget et au compte administratif. Le champ des dépenses d'investissement concernées sera précisé par décret. L'objectif de cette annexe vise à relever les éventuels freins à l'emprunt et faciliter le recours à l'endettement pour financer des investissements contribuant à la transition écologique dans un contexte où la dette doit être considérée comme une modalité nécessaire de financement.

Une disposition de l'article 137 augmente l'assiette du FCTVA : réintégration des dépenses d'aménagement de terrain à compter du 1^{er} janvier 2024 (non rétroactivité pour les dépenses précédentes). Ainsi pour 2023, ces dépenses ont représenté 328k€ (nature des comptes 212) soit une recette non perçue de 54K€ (taux du FCTVA : 16,404 % - sauf depuis le 01/01/2021 pour les dépenses de services d'infrastructure de l'informatique en nuage (5,6%) sachant que l'achat de licence n'est plus éligible – nature de compte 2051).

3.3. FISCALITE

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 3,9% en 2024 par la loi de finances, valeur égale à l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé*.

Cette disposition est favorable aux produits de fonctionnement et indexée à l'inflation.



*L'IPCH est l'indice des prix retenu pour les comparaisons internationales. L'évolution constatée entre novembre N-2 et novembre N-1 sert de référence pour cette valorisation.

Pour l'intercommunalité la suppression de la CVAE est compensée par un fonds national de l'attractivité économique des territoires alimenté par une fraction de TVA. Cette suppression est toujours contestée par les élus notamment avec la disparition du lien fiscal entre les entreprises et le territoire. Pour les entreprises, le taux de CVAE a été réduit de moitié en 2023. De 2024 à 2027 une suppression progressive est prévue.

La fiscalité sur les logements sociaux est aménagée pour inciter à la rénovation lourde de ces derniers par une exonération au même titre que les programmes neufs. Cette exonération sur 15 ans est compensée par l'Etat. Elle peut être portée à 25 ans si la demande d'agrément est réalisée entre le 01/01/2024 et le 31/12/2026.

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la loi de finances offre aux collectivités, sur délibération, la possibilité d'instaurer des exonérations de TFPB, comprises entre 50 et 100% de la part qui leur revient.

Les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte prévue initialement en 2023. Avec un risque de réévaluation important et donc d'augmentation significative de l'imposition, la LFI 2023 a décalé à 2025 la prise en compte de cette actualisation.

Afin de poursuivre les réflexions sur les impacts de l'actualisation, la LFI repousse à 2026 la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

4. CONTEXTE LOCAL : RELATIONS FINANCIERES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

L'article D.2312-3 du CGCT prévoit que le rapport comporte des informations sur les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

4.1. EVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Pour faire suite à l'extension des compétences obligatoires au 1er janvier 2017 conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), une évaluation des charges a été réalisée par la Communauté de Communes pour les compétences suivantes : l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activité économique, les actions de développement économique, la promotion du tourisme, dont la gestion des offices de tourisme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le rapport de Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées (CLECT) du 19 septembre 2018 a fixé le calcul des attributions de compensation. Deux clauses de revoyure ont été prévues pour le financement des travaux de réhabilitation et de protection de la Digue de la Nonette (en 2021) et pour le financement de la remise en bon état des voies de la ZAE Senlis Sud Oise (2023). En 2022 a été actée la première pour la Digue de la Nonette.

En conséquence, pour 2023 l'évolution de l'AC égale à 5 514M€ a été fixée par délibération concordante de de la CCSSO (15 juin 2023) et de la ville (6 juillet 2023), prenant en compte la fin de la contribution de la ville de Senlis pour la remise en bon état des voies de la ZAE Senlis Sud Oise.

EVOLUTION DES REVERSEMENTS DE FISCALITE						
En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Projection des attributions de compensation CLECT 19/09/2018	5 351 707 €	5 351 707 €	5 351 707 €	5 442 325 €	5 442 325 €	5 514 850 €
Attribution de compensation versée	5 351 707 €	5 351 707 €	5 351 707 €	5 351 707 €	5 599 511 €	5 514 850 €

Le montant est donc désormais figé pour 5 514 850€, sauf modification de périmètre des compétences.

Les transferts envisagés à ce jour et rendus obligatoires par la loi au 1^{er} janvier 2026 sont l'eau et l'assainissement. Une préparation de ces transferts est attendue dans les mois qui viennent.

4.2. UNE NOUVELLE CHARGE EVOLUTIVE DEPUIS 2021 : LE FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place par la loi de finances en 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il est figé à 1 Md€ depuis 2016.

Cette contribution est composée :

- d'une quote-part financée directement par l'EPCI en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscal (lié à l'importance des compétences transférées),
- et d'une part communale calculée en fonction du potentiel financier par habitant de ces communes, et de leur population.

Elle correspond au régime de droit commun adopté par la CCSSO en 2021, alors que jusqu'à cette date, la part communale était prise en charge par la CCSSO selon un accord dérogatoire unanime.

	2020	2021	2022	2023
Contribution FPIC	0	903	901	851
Variation	0	903	- 1	- 50
Evolution nominale	0,0%	0,0%	-0,1%	-5,6%

Cette charge a tendance à baisser comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire pour 2022 suite à la réforme des modalités de calcul des potentiels financiers (estimation d'une réduction de l'ordre de 20% du montant du FPIC lissée à compter de 2023 jusqu'en 2028).

La LFI 2024 prévoit que les méthodes de répartition internes du FPIC sur lesquelles se sont entendues les ensembles intercommunaux – notamment dans le cadre d'un pacte financier et fiscal – pourront être pluriannuelles.

4.3. L'INSTAURATION DE FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de l'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal de la communauté de communes, il a été décidé le 15 juin 2023 l'instauration d'un fonds de concours de soutien à l'investissement communal et d'un fonds de concours dédié à la lutte contre les déchets sauvages.

La ville de Senlis est éligible au fonds de concours de soutien à l'investissement communal pour 940 000 € pour chacun des exercices 2023 et 2024.

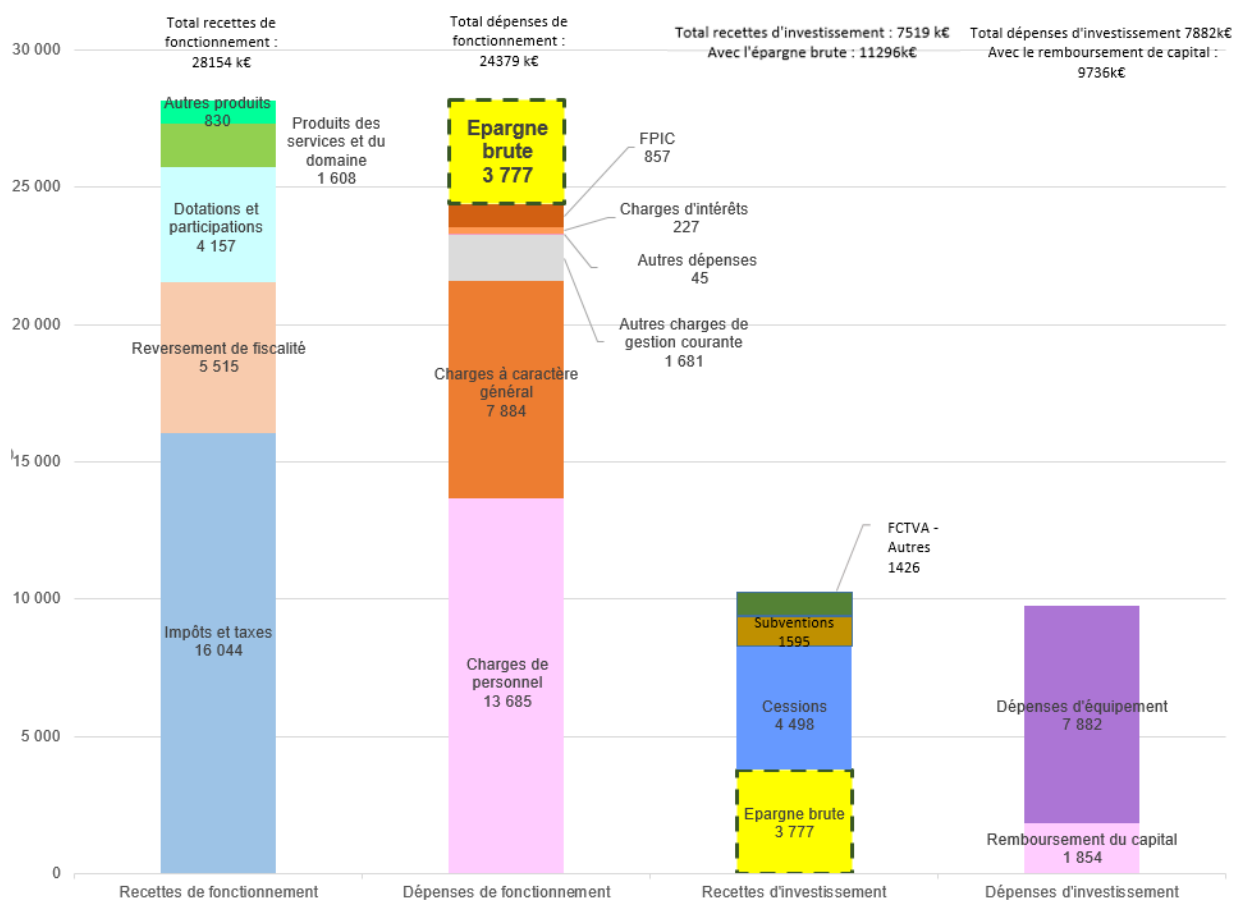
Le montant versé au titre du fonds de concours est cumulable avec toute autre subvention publique (Europe, Etat, Région, Département, etc.), étant rappelé que, conformément à la loi, le montant du fonds de concours versé par la CCSSO ne pourra excéder la part de financement demeurant à charge de la commune bénéficiaire sur cette même opération.

Ces fonds de concours sont sollicités pour les opérations suivantes : rue des Jardiniers, Poches de stationnement, réhabilitation des annexes de la gare, travaux d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine communal (écoles, gymnases, salles, etc.), projet Voyage aux Temps des Premiers Rois de France et cathédrale pour 2023, ainsi que la construction du conservatoire pour 2024 pour 940 000 €.

Il est envisagé que ces fonds de concours soient renouvelés après 2024.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

Le bilan financier de la ville présenté est basé sur un compte administratif 2023 anticipé estimé. Les dernières opérations sont émises jusqu'au 31 janvier 2024. Sur cette base, les orientations pour 2024 et en perspective sont présentées.



Depuis 4 ans, la ville de Senlis fait face à de nombreux défis : crise sanitaire et économique liée au covid-19, crise énergétique, accélération de l'inflation. Ces facteurs exogènes ont considérablement affecté le budget de la ville notamment en 2022 du fait de la crise énergétique et des revalorisations du personnel. Il a été ainsi constaté une baisse de 25% de notre épargne brute. En 2023 notre ratio d'épargne brute augmente : de 10,4 en 2022 à 13,4 estimé.

La Ville a mis en œuvre un plan de sobriété énergétique pour contenir le niveau des dépenses d'énergie. Des plans d'action et des mesures pour maîtriser les dépenses ont été également décidées. L'ensemble des services a ainsi été mobilisé en 2023 pour proposer des pistes d'économies budgétaires dans leur fonctionnement dont l'évaluation pourra être constatée au fur et à mesure :

- Mettre en œuvre de récupérateurs d'eau de pluie sur les espaces publics et bâtiments
- Créer d'un magasin polyvalent aux services techniques pour rationaliser les achats et stockages
- Poursuivre et évaluer la gestion différenciée des espaces verts
- Poursuivre les processus de dématérialisation des actes et outils
- Questionner systématiquement l'arbitrage de la gestion des services en régie ou en externe
- Questionner systématiquement l'achat public et les moyens de mise en concurrence

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est de nouveau affichée comme une priorité.

Les recettes liées à la fiscalité directe, quant à elles, bénéficient de l'application d'un coefficient de revalorisation des bases indexé sur l'inflation.

La dette de la Ville est maîtrisée. Au 1^{er} janvier 2024, elle s'élève à 704 euros par habitant, soit un taux d'endettement nettement inférieur à celui des communes de même strate démographique, où elle est égale à plus de 800 euros par habitant.

Notre objectif de tenir une stratégie financière permettant de maintenir une capacité d'investissement sans hausse d'impôts est donc réaffirmé.

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023
Produits des services (70)	1 066	1 294	1 720	1 608
Variation	- 664	228	426	- 111
Evolution nominale	-38,4%	21,4%	32,9%	-6,5%
Impôts et taxes (73)	19 315	20 363	20 919	21 559
Variation	48	1 048	557	640
Evolution nominale	0,2%	5,4%	2,7%	3,1%
Dotations et participations (74)	2 906	3 849	4 138	4 157
Variation	- 228	943	290	19
Evolution nominale	-7,3%	32,4%	7,5%	0,5%
Produits de gestion (75)	571	522	600	602
Variation	- 61	- 49	78	2
Evolution nominale	-9,7%	-8,6%	15,0%	0,3%
Atténuations de charges (013)	254	79	86	55
Variation	163	- 175	7	- 31
Evolution nominale	178,3%	-68,8%	8,5%	-36,3%
Total produits fct hs intérêts	24 443	26 445	27 657	28 154
Variation	- 912	2 003	1 212	496
Evolution nominale	-3,6%	8,2%	4,6%	1,8%

Pour 2023, l'évolution globale est de +1,8%.

1.1. LES PRODUITS DES SERVICES

- 1- **Les produits des services aux usagers tarifés** concernent principalement les redevances à caractère culturel (conservatoire, musées, ...), sportif (piscine et école des sports), social (petite enfance, restauration pour les séniors), périscolaires et éducatifs (restauration scolaire, périscolaire, centres de loisirs, jeunesse).

Ces produits (77% des recettes du chapitre 70) ayant retrouvé leur niveau d'avant la crise COVID-19, connaissent une évolution globale de +7.7% en 2023, au vu de l'effet :

- des décisions d'augmentation des tarifs ces deux dernières années en milieu d'année, dans le cadre de l'inflation
- et de l'évolution des effectifs.

	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services aux usagers	1 285	821	870	1 148	1 237
Variation	113	- 464	49	278	89
Evolution nominale	9,6%	-36,1%	6,0%	32,0%	7,7%

Nature	Produits des services	Var. moy. 2020-2023	2019	2020	2021	2022	2023
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	5,0%	140 355,36	106 472,44	106 376,26	150 409,59	154 885,74
70631	A CARACTERE SPORTIF	9,7%	68 827,80	28 857,10	41 171,80	65 410,40	62 468,90
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	-4,2%	260 332,47	133 846,49	158 566,79	163 283,32	180 165,46
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	3,3%	815 417,01	551 476,05	634 432,36	769 328,26	839 714,73

Les recettes liées aux services à caractère culturel concernent principalement les services rendus dans le cadre du conservatoire (105k€ en 2023 – tarifs de 2019 revalorisés une première fois en 2022 +5% et en 2023 +5% de moyenne) et les musées (72k€ entrées + billetterie en 2023 et dernière revalorisation des tarifs en 2023 par rapport à 2019).

Les recettes liées aux services à caractère sportif concernent principalement les services rendus dans le cadre de la piscine (60k€ en 2023 – tarifs de 2019 revalorisés en 2022 +7% et en 2023 +5% en moyenne).

Les recettes liées aux services à caractère social concernent principalement les services rendus dans le cadre de la petite enfance et sont liés aux tarifs décidés par la CAF. Leur évolution tient aussi à la prise en compte du service Multi accueil délégué et des difficultés de recrutements d'assistantes maternelles.

Les recettes liées aux services à caractère scolaire concernent principalement les services rendus dans le cadre de la restauration scolaire (396k€ en 2023), du périscolaire (321k€), des centres de loisirs (103k€) – tarifs de 2019 revalorisés en 2022 une première fois +5% et en 2023 +5%.

Les décisions prises sur les tarifs municipaux permettent une évolution au plus proche de l'évolution des coûts d'augmentation des services.

	2020	2021	2022	2023
Taux d'inflation	0,5	1,6	5,2	4,9
tarifs ville en moyenne	0,0	0,0	5,0	5,0
Note : variation annuelle.				
Lecture : en 2023, le taux d'inflation est de 4,9 %.				
Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.				
Source : Insee, indices des prix à la consommation.				

Pour 2024, il est annoncé un taux d'inflation de 2,6%. Il est donc proposé d'appliquer en 2024 une évolution prévisionnelle de +3%. L'élaboration du prix prendra en compte le coût réel du service pour la collectivité (comprenant les frais de personnel et de structure) ainsi que la nature des services et l'impact financier sur les familles, notamment par comparaison à d'autres services publics ou privés.

Les prévisions budgétaires 2024 prendront ainsi en compte une évolution globale de +3% tenant compte de l'évolution sur une année, des effectifs potentiels et de la nature des services.

2- Autres services prévus sur ce chapitre 70 :

- Les droits de stationnement : en 2024 plusieurs parkings en enclos seront créés. Comme le parking Brunehaut ils seront soumis de plein droit à la TVA, en tant que parkings aménagés. Cette activité fait l'objet d'une gestion individualisée dans le budget principal (une annexe spécifique retrace cette activité dans le compte administratif). De même, les équipements en parcmètres sont renouvelés. Un marché prévoyant la gestion et les contrôles de ces deux types de stationnement payant sera mis en œuvre en milieu d'exercice. Les recettes prévues sont pour 2024 de 200k€ contre un coût de fonctionnement évalué à 140k€ (environ 50k€ en 2023 de gestion du parking Brunehaut et de maintenance des parcmètres).

	2020	2021	2022	2023
Stationnement (parcmètres)	28 611,90	44 343,14	45 701,79	64 264,69
Forfait Post Stationnement	19 348,00	23 819,50	23 234,01	36 015,10
Stationnement parking aménagé Brunehaut (ht)				13 581,01
droits de stationnement sur 15 ans pour 35 places (parking Brunehaut)			189 000,00	
Total	47 959,90	68 162,64	257 935,80	113 860,80

- En 2024, des refacturations sur le site Ordener notamment, qui n'ont pu l'être en 2023 au vu de factures transmises tardivement par nos distributeurs d'énergie, seront effectuées avec des régularisations pouvant concerner plusieurs exercices (auprès de la Défense, la CCSSO, etc) et compléteront les produits relatifs aux remboursements effectués sur des occupations du domaine privé (principalement de fluides - eau, électricité, gaz).

1.2. FISCALITE DIRECTE

Pour faire suite à la réforme supprimant la taxe d'habitation pour les résidences principales qui a pris son effet plein en 2023 pour les Senlisiens, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est depuis 2021 de 44,59 %. De plus, un coefficient correcteur permet de compenser intégralement la différence entre le produit de taxe d'habitation perdu par la ville et le produit de TFPB départemental récupéré. Ce dernier suit également les évolutions des bases.

En 2024, le produit fiscal de la ville bénéficie de la décision de l'Etat dans la loi de Finances 2024 d'une revalorisation forfaitaire des bases fixée à 3,9%, après l'évolution décidée pour 2023 de +7,1% (sauf pour les locaux professionnels et commerciaux soumis à une révision de tarifs décidés au niveau départemental). Cette décision de l'Etat aura pour effet d'augmenter notre produit de 401k€ contre 828k€ en 2023.

Bases nettes de compensations	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	26 527	1 339	1 327	1 875
Dont résidences secondaires	1 240	1 339	1 327	1 875
Foncier bâti	25 778	23 223	24 170	25 490
dont locaux d'habitation	15 714	15 886	16 497	17 597
dont locaux professionnels	4 097	4 337	4 386	4 563
dont établissements industriels	5 968	2 999	3 314	3 330
Foncier non bâti	105	107	112	120
Taux				
Taxe d'habitation	23,28%	23,28%	23,28%	23,28%
Foncier bâti	23,05%	44,59%	44,59%	44,59%
Foncier non bâti	53,28%	53,28%	53,28%	53,28%
Produits				
Produit taxe d'habitation	6 175	312	309	436
+ Produit foncier bâti	5 942	11 583	12 008	12 704
Dont ajustement coefficient correcteur		1 228	1 295	1 363
+ Produit foncier non bâti	56	57	60	64
Produit fiscal	12 173	11 952	12 377	13 205
		-1,8%	3,6%	6,7%

La municipalité conformément aux engagements pris n'a pas augmenté ses taux et maintient cette décision pour 2024.

En complément de ces produits de la taxe foncière, une allocation de l'Etat est versée. Sur les bases du foncier bâti des établissements industriels, la réduction des valeurs locatives de 50% reconduite depuis 2021 pour les entreprises est compensée totalement pour la commune par une allocation compensatrice de l'Etat estimée à 1 597 K€ en 2024 (par rapport à 1 500 k€ en 2023).

1.3. FISCALITE INDIRECTE

	2020	2021	2022	2023
Versement mobilité	608	1 328	1 347	1 213
Variation	283	720	20	- 134
Evolution nominale	87,4%	118,4%	1,5%	-10,0%
Taxe additionnelle DMTO	703	1 222	972	991
Variation	- 308	519	- 249	19
Evolution nominale	-30,5%	73,8%	-20,4%	1,9%
TCFE + Droits de place	427	463	577	627
Variation	- 103	36	114	50
Evolution nominale	-19,4%	8,4%	24,6%	8,7%

- Les **droits de mutation** à titre onéreux sont dus par l'acquéreur qui achète le bien immobilier, au moment de la signature de l'acte authentique de vente et du paiement intégral du prix de vente chez le notaire. Pour cette recette assez volatile, et au vu de l'attractivité maintenue de la ville en 2023, il est proposé en 2024 une prévision égale à 900K€ (réalisé 2023 = 991k€ contre 850k€ prévu).
- Le **versement mobilité** : Les employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus dans le périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) où a été institué le versement mobilité sont assujettis à cette contribution. Elle est destinée à financer les transports en commun, et est recouvrée par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux autorités organisatrices de la mobilité ou, par délégation comme à Senlis, aux

collectivités organisant des services existants. La mise en œuvre, à partir de 2019 de ce versement a été progressive.

Le montant versé en 2023 permet de maintenir une prévision du produit de versement mobilité à 1 300K€ en 2024.

- Pour la **taxe sur la consommation finale d'électricité**, il est rappelé qu'il est créé un seul impôt national regroupant la taxe perçue par l'Etat, par les communes/EPCI et par le Département en vue d'une meilleure lisibilité et d'un suivi simplifié par l'Etat. Elle sera agrégée en 2023 à la taxe intérieure sur les consommations d'électricité. Elle a également servi pour le gouvernement de variable d'ajustement sur le bouclier énergétique des ménages. En 2023 une compensation a été versée de 406k€ contre 283k€ en 2022. Pour 2024, il est proposé de reprendre cette base de produit de 400k€. Elle devrait ensuite être indexée sur l'inflation et sur la consommation locale d'électricité.
- **Les droits de place** concernent essentiellement les tarifs appliqués aux marchés hebdomadaires soumis à avis du syndicat des commerçants, les tournages, etc.

1.4. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

La dotation forfaitaire

	2020	2021	2022	2023
Population recensée INSEE	14 878	15 524	15 336	15 709
Résidences secondaires	165	196	194	196
Population DGF	15 043	15 720	15 530	15 905
Dotation forfaitaire de référence	1 662	1 573	1 573	1 478
+ Variation "DF - population"	- 36	69	- 14	33
+ Variation "DF - besoin de financement"	- 52	- 68	- 81	0
= Dotation forfaitaire	1 573	1 573	1 478	1 511
Ev° Dotation forfaitaire	-5,4%	0,0%	-6,1%	2,2%

Pour 2024, la DGF est prévue pour un montant équivalent d'1 511k€ équivalent à 2023 prenant en compte

- l'augmentation de la population DGF, soit +96 habitants, soit un équivalent estimé à +10k€ (15 805 habitants au 01/01/2024 de population recensée INSEE contre 15 709 en 2023)
- l'écrêtement annuel qui annule l'effet d'augmentation de la population de par la loi de finances 2024, à la dotation des villes les moins défavorisées (cet écrêtement avait été supprimé en 2023). L'objet de cet écrêtement est de financer l'abondement des enveloppes des dotations de péréquation des communes et de la dotation d'intercommunalité des EPCI. Il s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant 2023 est supérieur de 85% du potentiel fiscal moyen de la strate.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

La ville de Senlis est éligible à la DSR au titre de la fraction bourg centre. Cette fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, bureaux centralisateurs, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement comptant entre 10 000 et 20 000 habitants.

	2020	2021	2022	2023
DSR - Fraction bourg centre	215	250	241	266

Pour 2024, la DSR est estimée à 286k€ du fait de la loi de finances 2024 prévoyant un abondement sur la péréquation.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses en 2023 ont diminué de -1,9% en 2023 alors que les recettes ont évolué de +1,8% principalement du fait de la variation du produit fiscal (+7,1%).

La baisse des dépenses de fonctionnement, de -473k€ estimée en 2023 par rapport à un volume en 2022 de 24 625k€, est principalement due :

- à la baisse du coût de l'énergie (effets cumulé du Plan de Sobriété énergétique et de la baisse des tarifs du gaz)
- à une stagnation du coût du personnel du fait principalement d'une forte tension sur l'emploi qui n'a pas permis les recrutements prévus dans les temps.

	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	6 407	6 882	8 425	7 884
<i>Energie (gaz électricité combustibles fuel, eau, carburants)</i>	1 211	1 498	2 736	2 051
		24%	83%	-25%
<i>Solde charges à caractère général</i>	5 195	5 385	5 689	5 833
		4%	6%	3%
Variation	69	476	1 543	- 541
Evolution nominale	1,1%	7,4%	22,4%	-6,4%
Charges de personnel (012)	13 039	12 981	13 651	13 685
Variation	- 98	- 58	670	34
Evolution nominale	-0,7%	-0,4%	5,2%	0,2%
Autres charges de gestion courante (65)	1 556	1 619	1 633	1 681
Variation	- 93	63	14	47
Evolution nominale	-5,6%	4,1%	0,9%	2,9%
Atténuations de produits (014)	15	908	910	857
Variation	8	894	1	- 52
Evolution nominale	135,6%	6053,2%	0,2%	-5,7%
Charges exceptionnelles larges	119	20	6	45
Variation	5	- 99	- 14	39
Evolution nominale	4,4%	-83,4%	-71,6%	696,2%
Total charges fct hs intérêts	21 136	22 411	24 625	24 152
Variation	- 108	1 275	2 214	- 473
Evolution nominale	-0,5%	6,0%	9,9%	-1,9%

2.1. LES CHARGES GENERALES

	Var. moy.20/23	2020	2021	2022	2023	Part sur 011
ENERGIE		1 211	1 498	2 736	2 051	26%
Variation		- 172	286	1 239	- 685	
Evolution nominale	27,1%	-12,5%	23,6%	82,7%	-25,0%	
MOBILITE		987	943	1 054	1 101	14%
Variation		26	- 44	111	47	
Evolution nominale	3,9%	2,7%	-4,5%	11,8%	4,4%	
Solde charges à caractère général		4 208	4 442	4 635	4 732	60%
Variation		216	233	193	97	
Evolution nominale	4,0%	5,4%	5,5%	4,3%	2,1%	

L'évolution exceptionnelle des tarifs de l'énergie entre 2021 et 2022 a impacté fortement les finances de notre commune à hauteur de +1 239k€. Pour 2023, il est constaté une baisse de 25% (-685 k€), dont les explications figurent ci-dessous, ainsi que les effets du plan de sobriété énergétique. L'énergie sur le chapitre 011 représente 26% du coût total.

Le poste mobilité notamment les transports urbains représente 14% du coût total et subit une hausse limitée suite au nouveau marché mis en place, de +4%. En 2024 il est prévu qu'il évolue de +9% intégrant les révisions du marché, les adaptations de lignes (+27k€), le projet de prolongation de ligne jusque la zone d'activités des portes de Senlis. Dans ce poste sont intégrés les coûts d'exploitation des parcmètres et des parkings aménagés.

Le solde des charges générales intègre les coûts des services scolaires, culturels, sportifs, sociaux, d'administration générale, d'entretien des espaces paysagers, de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux, etc. Ces charges intègrent également les animations développées par les services de la ville à la population comme l'effort porté sur la mise en valeur des Jeux Olympiques. Pour 2024, au vu de l'évolution moyenne sur 4 ans de ce poste, de l'inflation maintenue avec un effet retard notamment sur les prestations de services, de marchés avec des coûts significatifs (marchés d'entretien des bâtiments communaux, maintenance exploitation du chauffage, restauration scolaire, etc...), il est prévu de réaliser des économies par ailleurs pour limiter le volume d'augmentation de ce poste à +4% maximum.

FOCUS SUR L'ENERGIE

La flambée des prix que nous avons connue en 2022 a fini par se stabiliser. Au cours de l'année 2023 les prix ont baissé et nous sommes revenus à un prix de la molécule plus proche des années précédentes.

La maîtrise des consommations énergétiques avec une continuité du Plan de Sobriété Énergétique (PSE) est néanmoins réaffirmée au vu :

- Des économies de fonctionnement générées par la baisse de consommation,
- D'un contexte international incertain,
- Des effets bénéfiques sur l'environnement et la biodiversité des actions mises en œuvre

Dans le même temps la Ville continue de développer les réflexions sur le mix énergétique en interne et avec la mise en valeur de partenaires comme l'usine de méthanisation. Ainsi, à court terme, un travail de fond est effectué pour supprimer les installations thermiques à énergies fossiles (fioul) et les remplacer par des installations gaz et pour mettre en place de PAC (Pompe à chaleur) air/air

ou air/eau sur certains bâtiments communaux selon la pertinence et les caractéristiques techniques/thermiques du bâtiment concerné.

A moyen terme, la ville souhaite mettre en avant l'énergie solaire avec les installations photovoltaïques. Les surfaces existantes et propriétés de la collectivité pourraient être équipées afin de raisonner en auto consommation, et par extension un raisonnement en boucle d'auto consommation à l'échelle de quartiers résidentiels pourrait être mis en avant.

Enfin, sur le long terme, une réflexion a été lancée sur la géothermie au niveau du quartier Ordener, dont le rendu sera programmé prochainement.

Le plan de sobriété a conduit lors de la saison de chauffe 2022-2023 aux actions suivantes :

- Consignes de température affinées selon l'usage des locaux
- Décalage de la saison de chauffe pour les sites sportifs et culturels
- Fermeture des équipements sportifs pendant les vacances scolaires
- Fermeture de la piscine sur 2 mois
- Fermeture du Manège, de l'Espace Saint Pierre et du Prieuré Saint Maurice
- Extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00

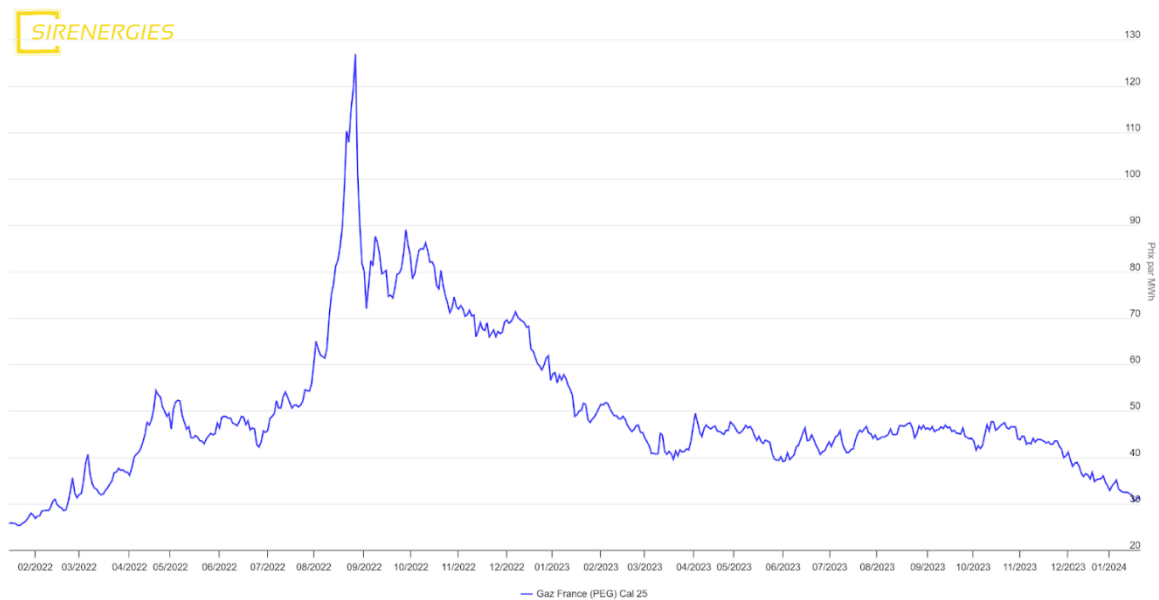
Cette démarche s'accompagne d'une rationalisation et d'une mutualisation des espaces occupés sur les divers bâtiments municipaux (transferts sur d'autres sites des activités exercées à l'école Saint Péron et à La Corne de Cerf).

La combinaison des différentes actions a permis sur les différents fluides les coûts évités suivants sur la période de chauffe précédente :

➤ **Gaz**

	Valeur réelle consommée en MWh	Valeur cible estimée en MWh
Scolaires	1557	1549
Sportifs	806	1280
Culturels et culturels	1187	1237
Administrations	754	860
Piscine	764	1455
Total	5 068	6 381

⇒ Soit une diminution des consommations de l'ordre de 24% pour la saison de chauffe représentant un coût évité selon les prévisions budgétaires à valeur janvier 2023, de **451 000 €**



Courbe du prix du gaz en Janvier 2024

Dans le cadre du nouveau contrat du marché de global de performance avec la société IDEX, plusieurs éléments importants sont prévus pour favoriser la performance énergétique et une réduction des consommations significatives comme le remplacement d'équipements énergivores et l'installation de produits innovants à base d'intelligence artificielle. Nous avons pu procéder depuis 2022 au remplacement des installations suivantes : Ateliers municipaux, Centre de rencontre Clémenceau, Centre de rencontre du Valois, Presbytère, Piscine Yves Carlier, Gymnase Hugues Capet, Gymnase Anne de Kiev, Gymnase Beauval, Gymnase Yves Carlier (suppression de la chaufferie fioul pour passer au gaz), Stade football, Police Municipale.

Les investissements restant à réaliser dans le cadre du Marché Global de Performance prévus pour 2024 sont les suivants : Bibliothèque (suppression de la chaufferie fioul pour passer au gaz), Musée de la Vènerie (suppression de la chaufferie fioul pour passer au gaz), Cathédrale, Manège Ordener.

Contractuellement, l'entreprise IDEX s'est engagée à réaliser 15% d'économie d'énergie sur la globalité du marché, au bout des 8 ans et en tenant compte du remplacement des installations. Lors de la première année, l'exploitant affiche une baisse de 14%.

La présence d'1 technicien ETP sur le parc de la ville favorise l'optimisation des installations pour palier directement les dérives qui peuvent être de nature aussi bien accidentelles que techniques. Elle permet également d'assurer une maintenance continue et efficace des installations.

Il est à noter également, dans le cadre du nouveau contrat, qu'un renouvellement complet des compteurs est réalisé sur la première année pour l'ensemble du parc afin fiabiliser les données de consommation.

Pour affiner l'analyse, il convient de prendre en considération, sur une année complète, la rigueur hivernale estimée en DJU (estimation des calories à fournir à partir de la météo), sachant que la base initiale moyenne est de 2 579 DJU :

- Saison 2021 : 2 849 DJU => année plus rigoureuse,
- Saison 2022 : 2 458 DJU => année douce,
- Saison 2023 : 2 436 DJU => année douce, donc très comparable à la saison précédente

Les températures entre 2021 et 2022 n'ont donc pas eu d'impact sur les consommations.

➤ Electricité

○ La consommation globale

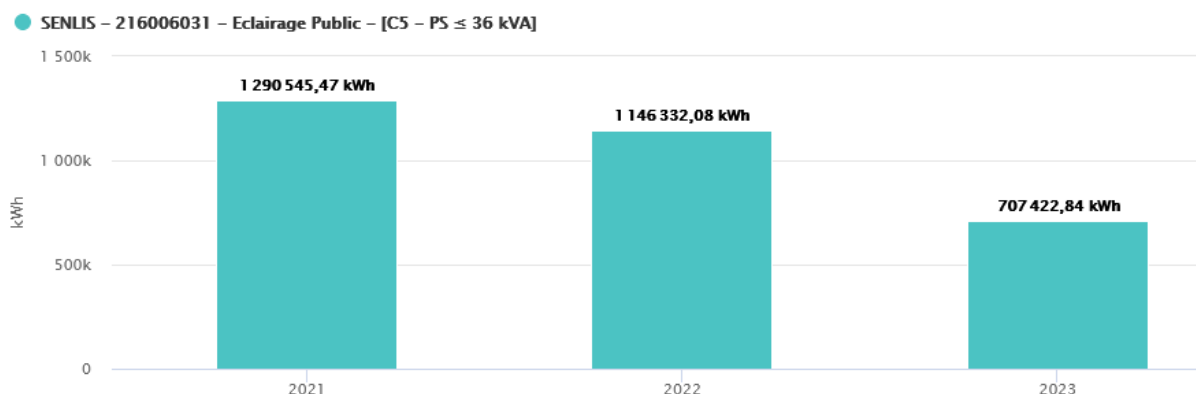
Contrairement à la situation critique annoncée par l'Etat à l'amorce de l'hiver dernier la saison s'est déroulée convenablement et n'a pas connu de seuil critique ou d'extrême tension sur le réseau Enedis. Les différents plans de sobriété adoptés par les collectivités, les industriels, ainsi que les particuliers ont permis dans un effort collectif de ne pas nécessiter d'opérations de délestage.

L'adhésion au groupement de commandes du SE60 pour l'acheminement de l'électricité permet de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses. En termes d'achats et de mise en concurrence, la concentration d'un maximum d'adhérents pour générer un appel de masse fait baisser le prix de vente pratiqué par les fournisseurs. Le groupement permet de bénéficier de la mise en œuvre par le gouvernement du dispositif dit ARENH+ (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique), permettant aux collectivités de bénéficier d'un prix plus favorable que le marché (46,2 € du MWh au lieu de 200€ du MWh) sur une partie des volumes d'énergie consommés.

○ l'éclairage public (cf diagramme ci-dessous des données de consommation)

La politique engagée sur le renouvellement du parc en LED, a permis depuis quelques années maintenant de réduire le volume des consommations, comme en atteste la baisse de consommations entre 2021 et 2022 de l'ordre de 12%.

Les actions entreprises dans le cadre du plan de sobriété (extinction minuit à 5h00) viennent accentuer cette politique, représentant une baisse significative des consommations entre 2022 et 2023 de l'ordre de 39% (et 46% par rapport à 2021) et un coût évité de **175 000 €**.



En termes budgétaires, l'évolution des énergies dans le poste des charges générales est le suivant :

	Var. moy.20/23	2020	2021	2022	2023	Part sur énergie
ENERGIE		1 211	1 498	2 736	2 051	
Variation		- 172	286	1 239	- 685	
Evolution nominale	27,1%	-12,5%	23,6%	82,7%	-25,0%	
ELECTRICITE		685	685	877	824	40%
Variation		685	0	192	- 53	
Evolution nominale	7,3%	0,0%	0,0%	27,9%	-6,0%	
Gaz		253	442	1 432	876	43%
Variation		253	189	990	- 556	
Evolution nominale	87%	0,0%	74,7%	223,8%	-38,8%	
Solde ENERGIE (combustibles fuel, eau, carburants)		273	370	428	352	17%
Variation		- 1 111	97	58	- 76	
Evolution nominale	11%	-80,3%	35,6%	15,6%	-17,8%	

Pour 2024, au vu des fluctuations et du contexte incertain liés aux évènements internationaux, il est prévu par prudence une prévision budgétaire de l'ordre de +15% au vu du réalisé 2023, inférieur au niveau de 2022, soit environ 2 300€.

2.2. LES AUTRES CHARGES DE GESTION

	2020	2021	2022	2023
Autres charges de gestion courante (65)	1 556	1 619	1 633	1 681
Variation	- 93	63	14	47
Evolution nominale	-5,6%	4,1%	0,9%	2,9%
ELUS	0	232	232	240
Variation	0	232	0	8
Evolution nominale	0,0%	0,0%	-0,1%	3,6%
CONTINGENT SDIS	0	674	717	736
Variation	0	674	43	20
Evolution nominale	0,0%	0,0%	6,3%	2,7%
SUBVENTIONS ORGANISMES PRIVES	0	350	352	333
Variation	0	350	2	- 19
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,6%	-5,4%
SUBVENTION OGEPS	0	253	254	257
Variation	0	253	1	3
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,4%	1,1%

Les autres charges de gestion courante évoluent de +2,9%. Ces dernières dépenses sont majoritairement contraintes par un cadre règlementaire.

Ainsi, le coût de la subvention pour l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat dépend d'une convention signée avec la ville. En 2024, compte tenu des augmentations sensibles de l'énergie et du prix des services scolaires, la prévision budgétaire s'établira à une augmentation de +6% de la subvention OGEPS du fait du lissage sur 10 ans de ces coûts.

De même, pour le contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le montant annoncé de participation s'élève à 788k€ soit une augmentation de +7,1% (correspondant à l'inflation de +4,9% et à l'évolution de notre population).

Pour les subventions, l'enveloppe consacrée aux associations de la ville de Senlis était de 278k€ en 2023 (-12% par rapport à 2022). Pour 2024, ce poste sera réévalué pour atteindre un niveau équivalent à 2022, de l'ordre de 310 000 €. Selon l'instruction des demandes, la répartition des subventions sera basée sur la liste des critères définis dans le règlement adopté fin d'année dernière.

Pour le CCAS, en 2024, au vu de l'excédent de fonctionnement, il n'y aura pas de subvention à verser. Cela n'impactera pas le niveau de dépenses.

3. LES RESSOURCES HUMAINES

Les charges de personnel sont exprimées nettes des remboursements. Elles sont restées relativement stables en 2023 par rapport au CA 2022.

en K€	Δmoy	2020	2021	2022	2023	Écart 2023- 2022
Rémunérations du personnel titulaire		6 974	6 904	7 336*	7 299*	- 37*
<i>Evolution</i>	+1,55%	+2,5%	-1%	+6,25%	-0,5%	-0,5%
Rémunérations du personnel non titulaire		1 913	1 943	1 959	2 042	+ 83
<i>Evolution</i>	+2,24%	+6,4%	+1,6%	+0,8%	+4,23%	+4,23%
Rémunérations emplois d'insertion et apprentis		31	35	24	18	- 6
<i>Evolution</i>	-13,97%	-21,4%	+12%	-31%	-25%	-25%
Personnel extérieur au service		414	478	474	201	-273
<i>Evolution</i>	-17,15%	-53,6%	+15,5%	-0,8%	-57,6%	-57,6%
Charges sociales et impôts sur rémunérations		3 707	3 621	3 861*	4 124*	+263*
<i>Evolution</i>	+3,7%	+2,8%	-2,3%	+6,6%	+6,8%	+6,8%
Charges de personnel		13 039	12 981	13 654	13 684	+ 30
<i>Evolution</i>	+1,64%	-0,7%	-0,4%	+ 5,2%	+0,2%	+0,2%
Atténuations de charges (Indemnités journalières,)		254	79	85	55	-30
<i>Evolution</i>	-26,11%	+178,3%	-68,9%	+7,6%	-35,3%	-35,3%
Charges de personnel nettes des remboursements		12 785	12 902	13 569	13 629	+ 60
<i>Evolution</i>	+2,2%	-2,0%	+0,9%	+5,17%	+0,44%	+0,44%

(* Un dysfonctionnement du logiciel a provoqué un nombre significatif d'erreurs d'imputation comptable des dépenses de personnel entre un compte de charges (URSSAF) et le compte relatif à la rémunération principale des fonctionnaires en 2022. Les versements ont bien été réalisés sur les bons comptes bancaires, mais l'imputation comptable retenue était erronée. Les corrections ont été faites sur l'exercice 2023. Sur l'exercice 2022, la valeur de la rémunération principale du personnel titulaire était significativement surestimée, et la valeur des charges sociales et impôts sous-estimée.)

Après avoir fortement augmenté en 2022, la masse salariale s'est stabilisée en 2023. Hors atténuation de charges, elle a très légèrement augmenté.

Des efforts d'économie ont été faits en matière de remplacement : la gestion interne des remplacements est désormais privilégiée par rapport à la mobilisation de personnels extérieurs facturés, plus coûteux en raison notamment des frais de gestion. L'économie réalisée sur 2023 est de l'ordre de 45k€ principalement à la direction de l'éducation.

De même, la rationalisation du recours aux heures supplémentaires entraîne une diminution de leur volume et de leur coût à hauteur de 41k€, principalement aux services techniques.

Par ailleurs, les délais de recrutement se sont allongés (difficultés de recrutement observées nationalement), et avec eux la durée pendant laquelle les postes demeurent vacants. Au 31 décembre 2023, tous les recrutements ouverts dans l'année n'ont pas encore abouti (11 postes concernés).

Effectifs

Répartition entre types de personnels titulaires, non titulaires et autres (effectifs des agents présents au 1^{er} janvier de l'année) :

Années	Titulaires		Contractuels (1)		Autres (2)		Total	
	nb	ETP	nb	ETP	nb	ETP	nb	ETP
2020	249	240,82	60	50,70	58	23,10	367	314,62
	68%		16%		16%			
2021	253	242,63	56	47,34	45	19,15	354	309,12
	71%		16%		13%			
2022	238	227,76	38	30,39	69	39,14	346	297,19
	69%		11%		20%			
2023	240	231,58	53	42,57	71	29,24	364	303,39
	66%		14%		19%			
2024	244	232,13	49	40,08	83	22,65	376	294,86

(1) Sont recensés les agents contractuels indiciaries et les assistantes maternelles.

(2) Sont recensés les agents horaires, les emplois aidés et les apprentis.

Régime indemnitaire (valeur brute)

2020	2021	2022	2023
1 624 000 €	1 643 000 €	1 777 000 €	1 986 000 €*

(* Jusqu'en 2022, les primes et indemnités versées aux agents contractuels étaient comptablement confondues avec leur rémunération principale. L'augmentation en valeur observée en 2023 est due à une présentation comptable désormais distincte)

Tous les agents bénéficient d'une prime mensuelle minimale de 30 euros bruts par mois.

Avantages en nature

Avantages en nature	Nombre d'agents concernés
Avantage logement	<ul style="list-style-type: none">• 16 gardiens d'équipements municipaux sont logés pour nécessité absolue de service.• 11 agents sont logés à titre payant sur des montants de loyers modérés.• 1 instituteur est logé à titre gratuit.• 1 professeur des écoles est logé à titre payant sur des montants de loyers modérés.
Avantage véhicule	<ul style="list-style-type: none">• 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction.• 8 agents bénéficient d'un véhicule de service avec remisage à domicile. (Selon la délibération du conseil municipal n° 48 du 28 mai 2014)

Temps de travail

Il n'y a pas d'évolution du temps de travail dans la collectivité depuis le passage aux 35 heures en 2002. Le principe demeure, pour un agent à temps complet, d'effectuer un temps de travail de 39 heures hebdomadaires compensées par des jours de RTT.

Pour 2023, un accord a été conclu sur la mise en œuvre du télétravail sur un jour hebdomadaire, dès lors que les tâches peuvent être exécutées dans ce cadre.

Certains services ont des cycles de travail annualisés sur la base de 1 607 heures : les directions de l'éducation, de la restauration scolaire et celle des sports. *Par exemple, les agents spécialisés des écoles maternelles travaillent 40 heures hebdomadaires en période scolaire et sont de repos pendant les vacances scolaires à concurrence des 1 607 heures annuelles travaillées légales.*

Prospective 2024 jusqu'en 2027

Pour 2024, la prévision budgétaire sera supérieure de +5% par rapport à 2023.

En effet, le nombre de postes vacants demeure important à la clôture de l'exercice. En outre, les postes pourvus en 2023 après une période de vacance relativement longue seront financés en 2024 sur l'année complète.

S'ajoute l'évolution naturelle du glissement vieillesse technicité (GVT), ainsi que l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice (+ 1,5% au 1^{er} juillet 2023).

S'ajoutent également deux mesures sociales au bénéfice du personnel municipal. Il sera proposé au Conseil Municipal de voter l'application de la prime dite « inflation » servie systématiquement aux fonctionnaires de l'Etat et hospitaliers, et de revaloriser les titres restaurant.

Deux mesures nationales viennent enfin s'ajouter à ces éléments. Le taux de cotisation patronal au titre de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) passera de 30,65% à 31,65%. Enfin, au 1^{er} janvier 2024, 5 points d'indice majoré sont ajoutés à la rémunération de l'ensemble des agents publics.

Détail des facteurs d'augmentation 2023 - 2024

Recrutements non finalisés (en solde)	204 500,00 €
Majoration de 5 points d'indice majoré (mesure nationale)	103 320,00 €
Glissement vieillesse - technicité	66 000,00 €
Extension en année pleine de la revalorisation indiciaire (+1,5% au 01/07/2023)	73 700,00 €
Revalorisation des tickets restaurant (7 euros)	50 000,00 €
Prime dite de pouvoir d'achat	130 000,00 €
Augmentation de la cotisation CNRACL (+1 point)	56 800,00 €
TOTAL	684 320€

Pour la période 2024-2027, à périmètre de service égal, l'évolution de la masse salariale sur 4 ans, sur la base d'une augmentation de 2% par an :

2024	2025	2026	2027
14 370 000 €	14 654 000 €	14 947 000 €	15 246 000 €

Pour autant, la ville cherchera à maîtriser cette évolution en questionnant constamment les organisations et en opérant un arbitrage au cas par cas pour chaque poste vacant ou besoin exprimé d'un nouveau poste.

4. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- Un niveau d'épargne brute retrouvé en 2023, mais fortement dépendant de facteurs exogènes

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette	1 736	813	-306	-41	34	1 996	1 084	1 751	932	1 923
Epargne brute	3 570	2 744	1 567	1 743	2 032	3 915	3 109	3 876	2 882	3 777
Taux d'épargne brute	14,7%	11,4%	6,5%	7,4%	8,7%	15,5%	12,9%	14,7%	10,5%	13,4%

En 2022, l'importance du renchérissement du coût de l'énergie et de l'inflation dégrade brutalement l'épargne brute courante qui passe de 3 876 k€ à 2 882 k€ soit une baisse de 994 k€.

En 2023, les recettes courantes ont bénéficié de l'évolution des bases de taxe foncière (+7,1%) et du maintien du niveau des droits de mutation (en comparaison d'autres collectivités). De même, les dépenses de fonctionnement ont baissé du fait des actions mises en œuvre par la ville, du coût du prix du gaz, de la situation exceptionnelle de l'inertie de notre masse salariale du fait de l'allongement des délais de recrutement.

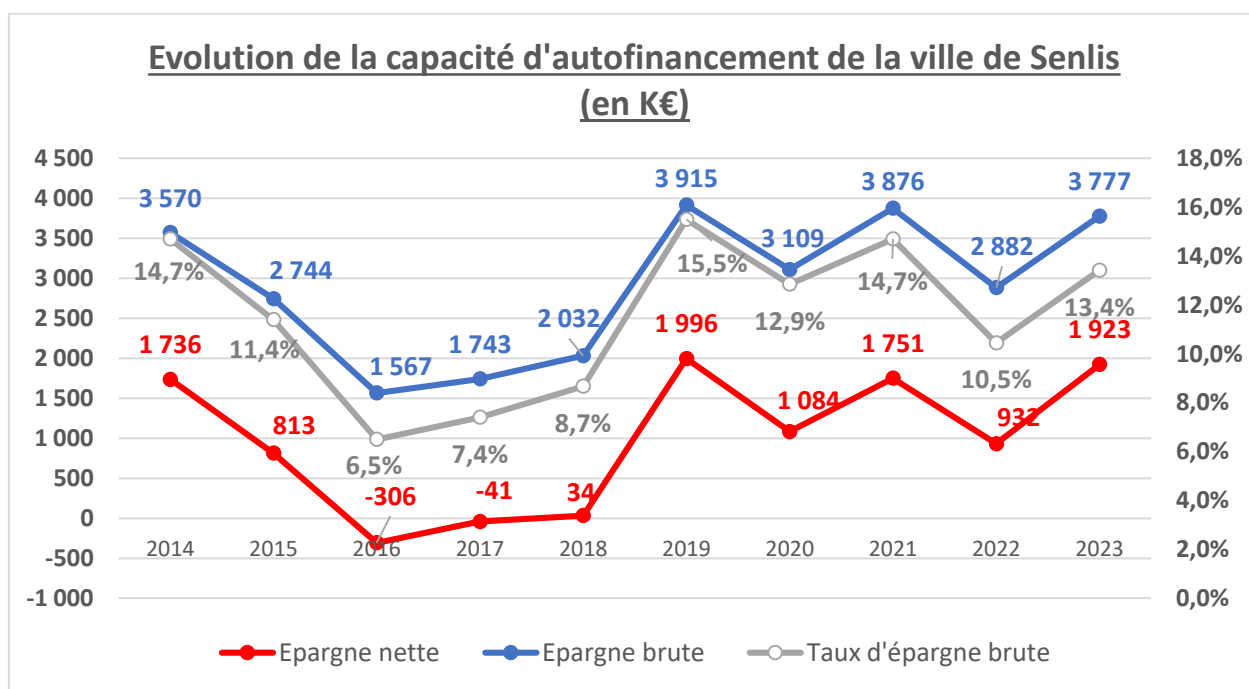
En conséquence, l'épargne brute a augmenté de 3 points. Elle représenterait 13,4% des recettes de fonctionnement.

Lecture du ratio de taux d'épargne brute :



Des marges de manœuvre à hauteur de l'ambition des investissements restant à financer

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement	24 350	24 022	24 181	23 605	23 424	25 263	24 189	26 367	27 571	28 154
Charges de fonctionnement	20 780	21 278	22 614	21 862	21 392	21 348	21 080	22 491	24 689	24 379
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	3 570	2 744	1 567	1 743	2 032	3 915	3 109	3 876	2 882	3 777
Remboursement du capital de la dette	1 834	1 932	1 873	1 784	1 998	1 919	2 025	2 125	1 950	1 854
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	1 736	813	-306	-41	34	1 996	1 084	1 751	932	1 923
Taux d'épargne brute	14,70%	11,40%	6,50%	7,40%	8,67%	15,50%	12,85%	14,70%	10,45%	13,42%



Depuis 2017, les épargnes ont augmenté sous l'effet d'une baisse continue des dépenses jusqu'en 2020, d'une stabilisation des recettes puis d'une hausse de ces dernières qui ont permis d'atteindre les niveaux de taux d'épargne de 2014.

Ainsi, depuis 2019, le taux d'épargne brute était rétabli au niveau de la moyenne de la strate. La crise énergétique et l'inflation en 2022 ont dégradé ce niveau, a priori, durablement, sachant que les coûts d'énergie et les prix sont encore élevés avec un contexte international troublé.

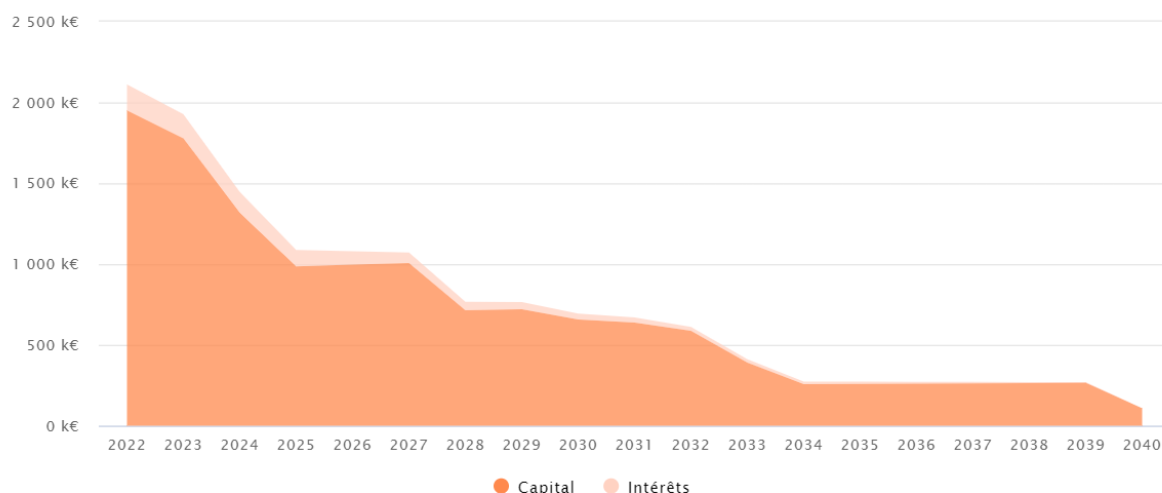
L'évolution positive en 2023 notamment fruit des efforts réalisés par les Senlisiens dans le cadre du PSE, permet un rebond de notre épargne brute. Mais les évolutions estimées tant en produits qu'en charges de fonctionnement présentées tendent à une baisse de notre épargne brute.

Au vu du contexte contraint, les efforts seront poursuivis pour maintenir notre taux d'épargne brut à un niveau supérieur à 10%, autour des axes suivants :

- Poursuivre la sobriété énergétique permettant de limiter les effets de la hausse des fluides, tout en accentuant la transition écologique
 - Réinterroger certains services publics locaux afin qu'ils soient plus adaptés et moins onéreux en charge nette pour la collectivité
 - Contenir la hausse de la masse salariale, sachant que la rétrospective démontre que cet objectif a toujours été tenu et que les augmentations sont liées à des facteurs exogènes principalement
 - Accroître et diversifier les recettes de subventions et les sources de financement (fonds européens, mécénat, fonds de dotation ...)
 - Explorer des solutions susceptibles de réduire les coûts (externalisations de tâches, groupement de commandes, optimisation de l'organisation du travail et des procédures, ...).
- Un niveau d'épargne net et des capacités d'autofinancement dès 2024, bénéficiant de la gestion de notre dette**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute retraitée du remboursement du capital de la dette. Ainsi, en 2024, la ville se désendettant ses marges de manœuvre évoluent de +400 k€ par rapport à l'épargne brute ainsi qu'en 2025 (remboursements de capital en moins suite à l'extinction de plusieurs emprunts).

Plan d'extinction de la dette CA



5. LES INVESTISSEMENTS ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

5.1. REALISATION DES INVESTISSEMENTS 2023

Les recettes d'investissement s'établissent comme suit :

- Subventions et mécénat : 1 741k€
- FCTVA et taxe aménagement : 1 279 k€ dont Fonds de compensation de TVA pour 848k€ (sur une assiette de travaux 2022 de 5 170 k€)

Au titre des recettes de cessions d'immeubles, 4 498k€ comme prévu au budget ont été réalisés : la cession de Samoëns dont l'acte notarié a été signé en fin d'année 2022 et un retour pour la

cession sur Beauval (recalcul sur le coût de démolition conformément à l'acte notarié) pour un total de 2 138k€. Une opération de finalisation de la dation sur le parking Brunehaut a également été réalisée pour 2 360k€ contre 1 967k€ d'acquisition HT (champ d'activité de la TVA en tant que parking aménagé).

Le montant des dépenses mandatées sur l'exercice 2023 s'élève à 7 881k€, dont 4 993k€ de dépenses d'équipement hors opérations en autorisation de programme et crédits de paiements (AP-CP).

	Budget 2023	CA 2023	% mandaté	Restes à réaliser (reportés en 2024)	% réalisé
Dépenses patrimoine aménagementn espaces publics équipements	7 713 941,75	4 993 981,50	65%	1 796 668,44	88%
Dépenses gérées en opération AP-CP	4 357 679,28	2 887 532,75	66%		66%
Total	12 071 621,03	7 881 514,25	65%		80%

➤ Les dépenses opérations gérées en AP CP

Les dépenses réalisées mandatées en 2023 sont détaillées dans le PPI (chapitre 2.5.3).

En 2023, les opérations suivantes ont été en grande partie réceptionnées :

- La restauration des Grandes Orgues
- Le groupe scolaire Beauval
- La rue des Jardiniers
- Le quartier Ordener (aménagement avec séparation des réseaux et parking Saint Lazare).

Pour les opérations Poches de stationnement et Eco Quartier, les travaux sont mis en œuvre et engagés.

Ces opérations ainsi que les autres opérations structurantes de la ville sont détaillées dans le chapitre 3.

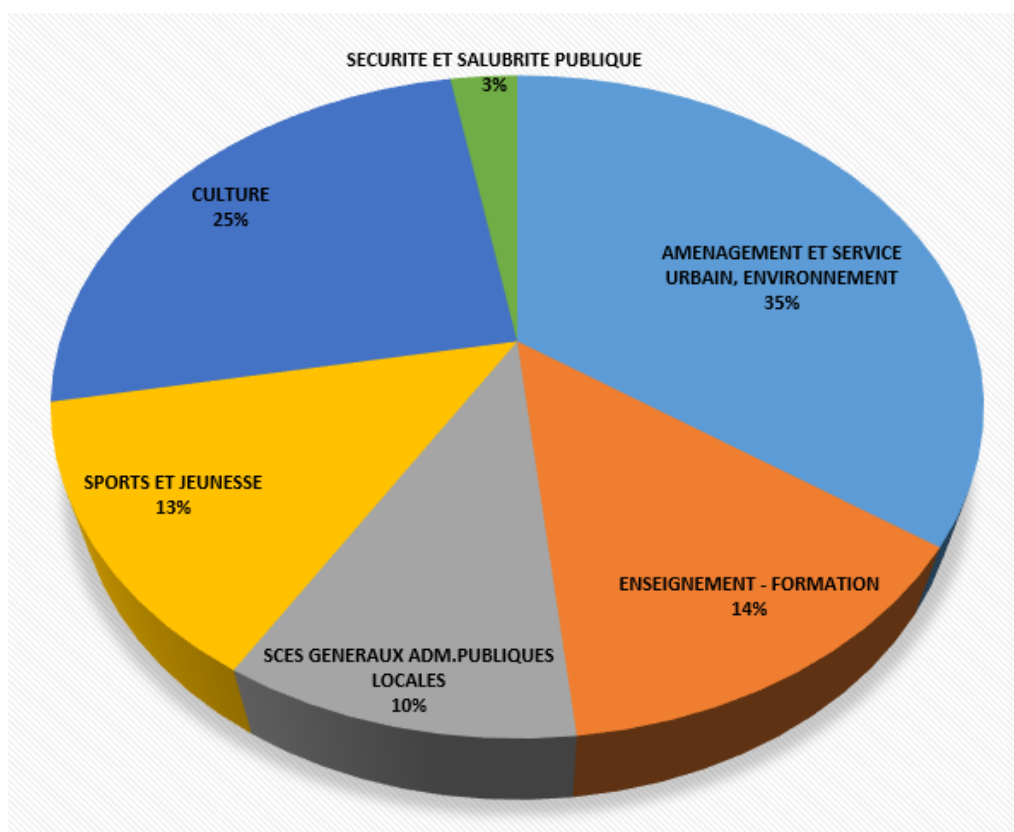
➤ Les principaux domaines d'investissements engagés (constaté et mandatés hors opérations structurantes

- **AMENAGEMENT, URBANISME, ENVIRONNEMENT (1625 k€)** dont pour les plus significatifs :
 - 470 k€ réfection de chaussées (Route d'Aumont, allée des Soupirs, carrefour Quémiset, chaussée Pontpoint, Rue Maginot, ...)
 - 87 k€ Marquage routiers / signalisation (rond-point du Cerf, Anne-Marie Javouhey, bd des otages, passages piétons av de Chantilly/Compiègne...)
 - 76 k€ aires de jeux (square Ravel, square des Chevreuils)
 - 72 k€ acquisition anti cabanisation
 - 102 k€ rénovation Eclairage Public
 - 127 k€ trottoirs Brichebay, Garenne st lazare, rue Carnot)
 - 78 k€ sécurisation - Place Saint Frambourg
 - 40 k€ équipements espaces verts (tondeuse frontale)
 - 70 k€ PLU
 - 52 k€ AMO gestion du stationnement
 - 21 k€ portail résidence Saint Jean
- **ENSEIGNEMENT - FORMATION (637 k€)** dont Couverture primaire Argiliere (287k€) / Travaux bordures et visiophone Brichebay (44k€) / travaux porte coupe-feu/passage led/menuiseries Seraphine_Louis (161 k€) / parcours motricité ADK (16 k€) / Aire de jeux Beauval (50 k€)
- **SERVICES GENERAUX (481 k€)** dont désamiantage et réfection toiture Ateliers (29k€), chariot élévateur (16k€) / Mur clôture pompiers(13k€) / Véhicule Utilitaire MASTER (46 k€) / Licences informatique (67 k€) logiciel cyber sécurité (39 k€) diag énergétique bâtiments (24k€) / équipements en PC (22k€)

- **SPORTS ET JEUNESSE (630 k€)** dont travaux polycarbonates gymnase Brichebay (89k€) / vestiaires Tennis de Table (50k€) / piscine (39k€) / drainage terrain rugby (54k€) / travaux polycarbonates gymnase Capet (55k€) / skate park (64k€) / Mise en conformité TGBT centre équestre (60k€) / porte coupe-feu gymnase Gazeau (18k€) / Terrains de pétanque (20 K€)
- **CULTURE/PATRIMOINE CULTUREL (1 176 k€)** dont restauration vitraux cathédrale(37k€) / salle de prêt adulte bibliothèque (21k€) et modification alarme (23k€) / presbytère (218 k€) / Dévégétalisation rempart (30k€) / portail évêché (32k€)/Toiture Obélisque (92k€)/Portail croix rouge (21k€), Mission ACMH diagnostic cathédrale(94 k€)....
- **SECURITE PUBLIQUE (131 k€)** : Dont Véhicule (31k€) / vidéo protection 21 caméras Centre-Ville (83k€)
- **FAMILLE ET SENIORS (17 k€)** : Dont sol HG BB (9k€) / mobilier et électroménager RPA et HG/Volets HG BB (8k€)

Par rapport au budget prévu, le taux de consommation sur ces investissements atteint 88% en estimé.

Répartition des dépenses d'investissement réalisées



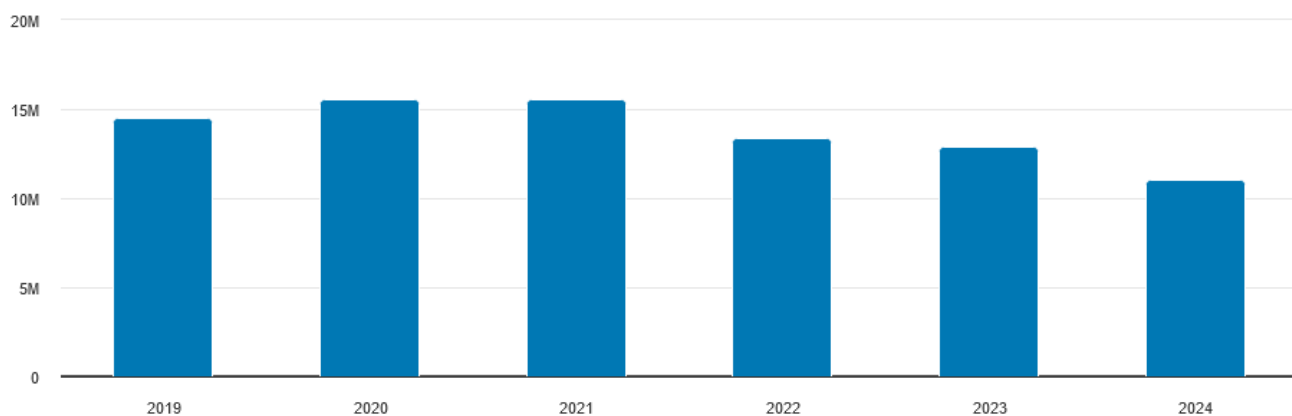
5.2. CARACTERISTIQUE DE LA DETTE

L'endettement au 31/12/2023 pour la ville hors budgets annexes est de 11 012 573.31 € contre 12 866 521,39 € au 31/12/2022.

En 2023 il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Au vu de l'évolution de notre encours, la ville continue donc de se désendetter.

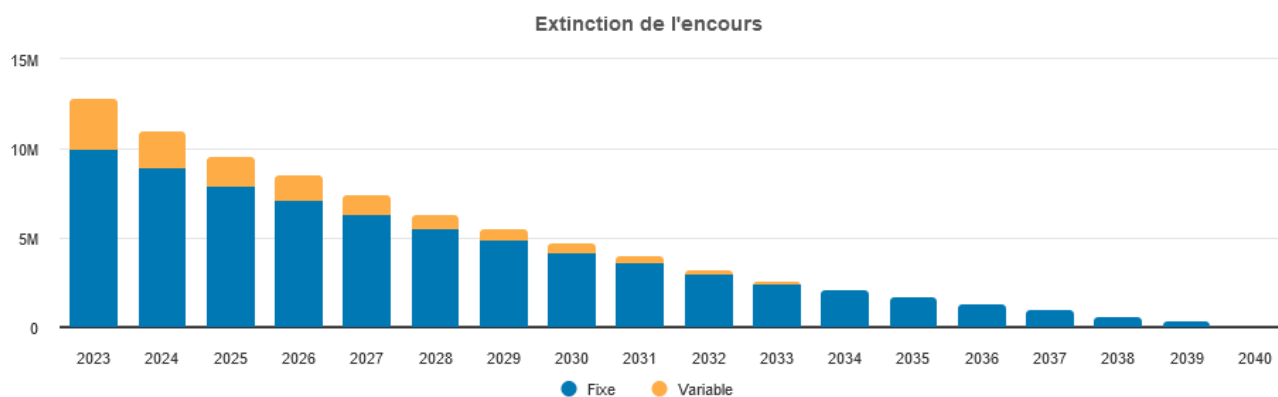
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



L'encours de dette par habitant s'établit à son niveau le plus bas depuis 2014.

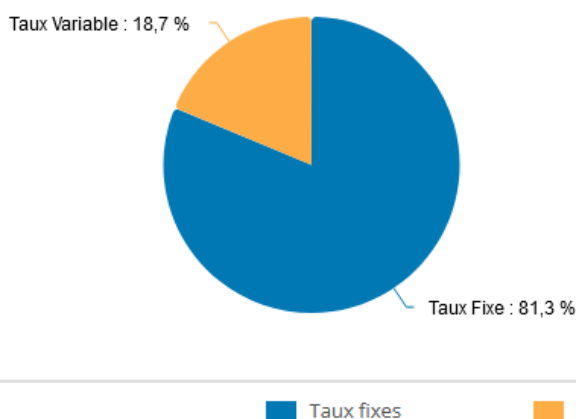
Année	Stock de dette au 31/12/2023 en K€	Capital remboursé en K€ durant l'exercice	Capital emprunté K€	Encours de dette en € par habitant
2014	15 329	1 834	0	928
2015	14 597	1 932	1 200	885
2016	13 464	1 873	740	828
2017	14 482	1 784	2 802	905
2018	14 484	1 998	2 000	938
2019	15 565	1 919	3 000	1 020
2020	15 541	2 025	2 000	1 045
2021	13 417	2 125	0	864
2022	12 867	1 950	1 400	819
2023	11 013	1 854	0	704

L'extinction de la dette a un profil favorable en termes de capacités d'emprunts dans l'avenir :



Le coût des emprunts représente un taux moyen de 1,91 % contre 1,21 % en 2022. Ils se répartissent comme suit en termes de risques :

Types de Taux



Au regard de la charte de bonne conduite en matière d'emprunt des collectivités territoriales dite « Charte Gissler » (qui mesure les risques liés à la structure de la dette), la totalité de l'encours de dette de Senlis est en A1 (risque très faible).

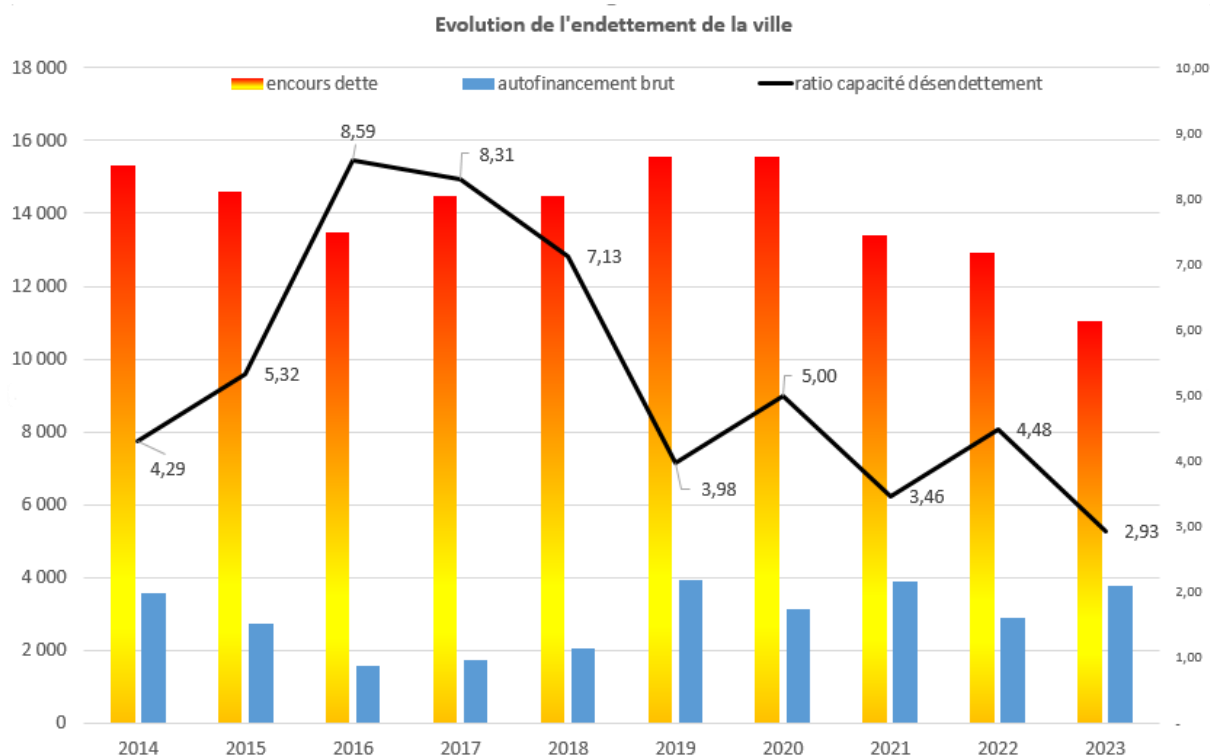
Après 10 hausses significatives en 2023 des taux d'intérêt (les taux à court terme dépassant les 4% pour les euribors 6 et 12 mois en septembre 2023 ; offres à 20 ans proches des 4,30%), pour 2024, il est prévu une détente globale sur le marché des taux. En effet, la BCE maintient ses taux directeurs inchangés en raison du ralentissement de l'inflation. Le mouvement baissier devrait s'accroître à partir du second semestre 2024. Cependant, les prévisions budgétaires devront être prudentes.

La FED estime que l'inflation sera revenue de manière durable à 2% en 2026. Les fluctuations du cours du pétrole, le contexte géopolitique ou encore l'impact du resserrement monétaire sur les économies sont autant de facteurs qui peuvent faire varier à la hausse comme à la baisse les prévisions actuelles. Les tensions en Mer Rouge, par laquelle transite 12% du commerce mondial, sont un exemple de conflits pouvant impacter l'économie mondiale.

Les échéances dans notre encours de dette et pour les emprunts nouveaux de l'exercice sont à prévoir entre 3,50% et 5,50%. Ces prévisions devront être réajustées régulièrement en fonction des décisions de politiques monétaires et de l'environnement économique en zone euro. Les charges financières représentent seulement 1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023.

Le ratio de désendettement est estimé en 2023 à 2,93 années. Il n'a jamais été aussi bas du fait du rebond de la CAF brute et du désendettement constaté.

La ville dispose en 2023 d'un endettement n'ayant jamais été aussi bas de 2,93 années estimé, du fait du rebond de la CAF brute et du désendettement constaté. Ce ratio, permettant d'apprécier la capacité de la ville à se désendetter, correspond à un niveau sain, le seuil d'alerte des services de l'Etat se situant à 12 années.



A titre de comparaison la ville a un niveau de maîtrise de sa capacité de désendettement, dont le ratio est exprimé en année de remboursement, inférieur aux collectivités de sa strate (6,30 en 2022, voir 7,30 en 2020).

5.3. PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Sur la période 2022-2026 correspondant à la mise en œuvre du PPI, les dépenses d'investissement s'élèvent à 42,9M€ tandis que les recettes (subventions) s'élèvent à 7,6M€ sur les opérations structurantes. Le taux de subvention des projets en opérations AP/CP pour 22 270 k€ s'établit à 41% du montant HT. Pour 2024, sont pris en compte les restes à financer de l'opération de réhabilitation des orgues, d'extension de la cantine Beauval, le parking Ordener, les participations au titre du Projet Urbain Partenarial (PUP) sur les dépenses d'équipement de l'EcoQuartier.

La commune réalise des efforts particuliers pour mettre en avant ses projets structurants dans ses relations partenariales avec le Département, l'Etat, la Région, l'Europe, la CCSSO ainsi que la recherche de partenaires privés.

Les pistes pour le financement de ce programme à ce jour sont les suivantes :

- Continuer les cessions potentielles de biens. En 2024, seule la cession de la Ferme Audubert serait inscrite pour 720k€ au vu de la promesse de vente réalisée. D'autres cessions potentielles sont en cours : les deux terrains enclavés de la Double Haie, le terrain de la piscine d'été, celles des immeubles libérés de l'école St Péravi, de la Corne de Cerf, de la voirie.

- Recourir à l'emprunt de façon maîtrisée en contenant le ratio de capacité de désendettement à un maximum de 8 ans. Pour répondre aux besoins d'investissements sur 2024 et compléter les financements disponibles, le recours à l'emprunt est estimé à un maximum de 3 M€.

Pour rappel la ville s'est engagée dans son programme de travaux pluriannuel d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine communal dans le cadre d'un partenariat avec la Banque des Territoires au moyen d'une avance financière remboursable sur 13 années. Ainsi au titre des emprunts pour 3M€ cette avance de 604 600 € au taux fixe de 2% sera budgétée.

Au vu des priorités de l'Etat envers les objectifs environnementaux, la Ville pourra bénéficier éventuellement de prêts bonifiés pour ces investissements qui n'entraient pas le cadre du dispositif Intracting de la Banque des Territoires en raison d'un retour sur investissement calculé supérieur à 13 ans (ex : menuiseries extérieures).

D'autre part, l'appel à l'emprunt en 2024 pourra se faire au vu des programmes d'investissement structurants sur du long terme de 20 à 25 ans.

Prévisions d'évolution de la dette en 2024 :

Année	Stock de dette au 31/12/2024	Capital emprunté K€	Encours de dette prévisionnel 31/12/2024	Encours de dette en € par habitant (15 805)
2024	9 617	3 000	12 617	798

Capital remboursé en K€ durant l'exercice (pour info) = 1 400 k€ contre 1 850 en 2023

Il est bien évident que la trajectoire fixée sera de nouveau questionnée, chaque année, au vu du contexte très incertain auquel les collectivités sont soumises en termes d'environnement économique national et international.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Etat des Autorisations de Programme en cours et Engagements pluriannuels envisagés

LIBELLE AP	SUIVI AP - TOTAL MANDATE JUSQU'EN	EN K€	SUIVI AP - TOTAL MANDATE JUSQU'EN					TOTAL	TOTAL	SUIVI AP -	TX SUB
			2022	2023	2024	2025	2026	DEPENSES	RECETTES	TOTAL ENCAISSE JUSQU'EN 2023	
OPERATIONS AP CP RECEPTIONNEES		3 449	1 697	497	0	0	5 643	2 900	1 614	62%	
AP-1801	ORGUES	1 011	109	36	0	0	1 156	786	518	82%	
AP-2102	GROUPE SCOLAIRE BEAUVAL	696	569	67	0	0	1 332	588	188	53%	
AP-2103	RUE DES JARDINIERS	21	689	59	0	0	770	366	58	57%	
AP-2002	QUARTIER ORDENER	1 721	329	334	0	0	2 384	1 160	850	58%	
AP-2104	POCHES DE STATIONNEMENT *	13	563	804	0	0	1 380	894	113	78%	
AP-2201	ECO QUARTIER *	112	207	2 430	800	451	4 000	2 900	375	87%	
AP-2003	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE *	55	402	1 450	3 400	1 893	7 200	2 460		41%	
AP-2001	PEM	75	14	798	3 160	0	4 047	1 330		39%	
	PEM VOIRIE			326	2 960	0	3 286	1 106		40%	
	PEM ANNEXES GARE			472	200	0	672	224		40%	
	Sous total AP CP (depuis 2018)	3 704	2 883	5 979	7 360	2 344	22 270	7 584	1 727	41%	
Op structurante	VOYAGE AUX TEMPS DES 1ERS ROIS DE FRANCE	94	250	300	306	0	950	390		49%	
	PERF ENERGETIQUE INTRACTING (€ TTC par rapport à l'avance finançant le HT)			498	371	0	869	120			
	DIFFUS	3 098	4 749	4 985	3 800	3 400	20 032				
	Total DI hors dette avec mandats ap/cp2022 -2026	5 711	7 882	11 762	11 837	5 744	42 936				

* Poches de stationnement prévision de modification du financement - ajout du fonds de concours demandé à la CCSSO de 242k€ soit de 652k€ à 894 k€ de recettes

* Ecoquartier prévision de modification de l'AP en diminution au vu de l'attribution des marchés de travaux et considérant les aléas et révisions, soit de 4 642 k€ à 4 000 k€ de dépenses

* Conservatoire de musique prévision de modification de l'AP en augmentation au vu de l'Avant projet présenté par le maître d'œuvre, soit de 6 760 K€ à 7 200K€ et ajustement du minimum de recettes attendues au vu des négociations engagées avec l'Etat, le département, la région, l'europe, le fonds de concours de la CCSSO de 1 760K€ à 2 460k€

III. LES PRINCIPAUX AXES DE POLITIQUES PUBLIQUES

1. DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS AMBITIEUX

Malgré un contexte complexe, les objectifs de la municipalité consistent à mener à bien les grands projets structurants portés depuis le début du mandat. Les objectifs sont clairs : maintenir un service public de qualité et continuer une politique d'investissements dynamique garante de l'avenir, afin d'assurer une bonne qualité de vie pour les habitants et de développer l'attractivité de Senlis sur les plans économiques, culturel et touristique. Les principaux projets, qui sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), sont les suivants :

Le développement de l'EcoQuartier

La phase 2 de l'EcoQuartier, désignée sous le nom "ZAC de l'EcoQuartier" située au nord de la voie verte et qui s'étend le long de la Chaussée Brunehaut (jusqu'à la parcelle du centre des impôts) et de l'avenue Georges Clémenceau, a vu le démarrage de travaux dès 2022 avec la démolition des bâtiments industriels de Valfrance et le lancement des travaux de construction des logements portés par le groupement Demathieu Bard Immobilier et Brownfields.

Cette opération permettra la livraison de logements en 3 phases : fin 2024 de 137 logements en accession privée et de commerces en pied d'immeuble, suivis en 2025 par la livraison des 133 logements de la résidence seniors services, de 102 logements locatifs sociaux (LLS) et de 67 logements locatifs intermédiaires (LLI) ; et d'ici quelques années, de la livraison d'une troisième tranche de 115 logements en accession privée.

En parallèle, les études en vue de réaliser la ZAC se poursuivent. L'actualisation de l'étude d'impact de 2013 est en cours. Le périmètre de la ZAC sera réduit (passant de 12ha à 10,5 ha) : les entreprises Percot et le bâtiment de l'ancien cabinet comptable Arensberg et de la menuiserie Sicard seront ainsi maintenus en zone d'activités et sortis du périmètre de renouvellement urbain de la ZAC.

Dans le périmètre de la ZAC, une seconde opération immobilière, portée par Promogim, sera lancée au printemps 2024, pour une livraison des logements début 2026. Sont programmés 57 logements dont 45 en accession et 12 logements locatifs sociaux.

Deux terrains peuvent encore évoluer : d'une part la parcelle qui accueille aujourd'hui du stockage de matériel pour les services de voirie du Conseil départemental : des échanges ont lieu pour trouver la meilleure programmation envisageable sur ce terrain ; d'autre part la parcelle, propriété du groupe Raboni. Ce terrain ne pourra évoluer qu'en collaboration avec l'entreprise Raboni, qui recherche actuellement une nouvelle localisation sur le territoire.

Les travaux prévus dans la ZAC sont l'élargissement de l'avenue Georges Clémenceau et de la chaussée Brunehaut (jusqu'au centre des impôts) pour permettre la réalisation de pistes cyclables, la plantation d'alignements d'arbres et d'espaces de stationnement. Seront aussi réalisés une place entre les silos et la voie verte qui accueillera une aire de jeux pour enfants ainsi que des espaces verts comme espaces de détente et en appui aux espaces de gestion des eaux pluviales.

Le montant total de ce programme d'équipements publics réalisé en quatre phases entre 2023 et 2030, par la Ville s'élève à 6 423 000 € TTC.

Pour permettre le financement des travaux de voirie, des conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) ont été signées en 2022 avec les deux promoteurs ayant obtenu des permis de construire dans la ZAC : le groupement Demathieu Bard Immobilier / Brownfields et Promogim.

La Convention de PUP signée sur le périmètre du foncier de Valfrance en janvier 2022 et son avenant qui sera signé en février 2024 engagent le groupement DBI / Brownfields à verser une participation globale de 2 834 160 € (dont 147 893 € en nature par valorisation foncière).

Ce même principe de PUP a été mis en place, suite à une délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2022, avec la société Promogim (substituée par la SCI Ile de France) qui s'engage à verser à la Ville de Senlis une participation totale de 284 960 €.

Outre la création de l'EcoQuartier, la ville compte aussi un programme phare de réhabilitation, qui est celui du quartier Ordener.

La poursuite de l'aménagement du quartier Ordener

Le Quartier Ordener se renouvelle année après année. Les deux dernières années ont permis à la Brasserie de Senlis (fabrication artisanale d'une bière locale) et au Tiers-Lieu (espace collaboratif et innovant) de s'installer durablement dans des bâtiments inoccupés. Ces deux résidents viennent compléter et diversifier l'offre déjà en place sur le site : les entreprises des bâtiments 1,6 et 9, la Manufacture de Senlis, le LaBio, le CPIE et les logements pour les jeunes actifs et les familles.

En 2024 et 2025, deux bâtiments importants seront en travaux pour des réhabilitations lourdes, à savoir, l'ancien mess des officiers qui accueillera le futur conservatoire de musique et de danse à partir de 2026 et l'ancienne armurerie de l'armée qui accueillera d'ici 2025 une brigade de douanes suite consécutivement à la signature d'un bail à construction avec la Ville en 2023. La Ville poursuit son objectif de restructuration du Quartier en collaboration avec la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pour permettre l'installation de nouvelles entreprises.

Concernant l'aménagement des espaces publics et des VRD, chacune des phases de travaux lancée permet progressivement la mise en œuvre du schéma global d'aménagement du Quartier et la valorisation du site pour les usagers sur place. Après avoir renforcé et mis en conformité le réseau électrique dans le but de pouvoir accueillir de nouveaux occupants, le parking Saint Lazare de 172 places a été livré en décembre 2022. Les bornes de recharges électriques ont été installées en 2023 et seront en fonctionnement cette année.

En 2024, des aménagements moins lourds seront programmés mais ils amélioreront le quotidien des usagers, à savoir :

- le déploiement des bornes rétractables aux entrées du Quartier et le remplacement du portail principal par des barrières permettront de réguler les circulations motorisées tout en laissant l'accès aux piétons et cyclistes
- l'installation des plaques de rue
- la mise en place d'un éclairage public provisoire, sous forme de mâts d'éclairage déplaçables, dans l'attente de l'aménagement définitif des voies.

Il est à noter que la Ville a été accompagnée par Action Logement pour certaines opérations, dans le cadre du partenariat d'Action Cœur de Ville. Ainsi, l'engagement de Senlis dans ce dispositif depuis 2018 s'avère très positif à plusieurs égards.

Le dispositif « Action Cœur de Ville »

La première période (2019/2020) a consisté en une phase d'initialisation et a permis la réalisation d'une prospective menée en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées, relative entre autres à la vacance des logements dans le centre-ville, l'état du bâti ancien, le fonctionnement des espaces publics...

Le comité de projet qui s'est tenu en mars 2021 a engagé le lancement de la phase de déploiement d'ACV, qui consiste à développer en phase projet les études avec disponibilité des financements jusqu'à fin 2026.

Avec l'arrivée d'un agent en charge du suivi des actions identifiées dans la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) après plusieurs mois de vacance de poste, un comité de projet a permis

d'établir le bilan du dispositif en mars 2023 et a étudié les perspectives de l'inscription de la Ville dans le prolongement du dispositif « Action Cœur de Ville 2 » qui couvre la période 2023 – 2026. Cette convention d'avenant au dispositif sera signée au 1^{er} trimestre 2024.

Le périmètre prioritaire de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est conservé sans modification dans le cadre de cette prolongation. Les actions ont été mises à jour et complétées en fonction de leur maturité (calendrier, coût, financement notamment). Le projet *Voyage au Temps des Rois de France* y a notamment été formalisé sous la forme d'une fiche action, tout comme l'inscription de la création d'un espace d'information dans l'ancienne loge du gardien de l'hôtel de ville.

L'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui avait démarré au 1^{er} trimestre 2023 doit rendre très prochainement ses conclusions et proposer les meilleurs outils à instaurer dans le cadre de ce dispositif ainsi que leur coût estimatif pour l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah) mais aussi pour les collectivités locales (principalement Ville et Communauté de communes). Cette étude est, pour rappel, financée à 50% par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

Une ville dynamique et attractive

Les recensements successifs de l'INSEE montraient une démographie en perte de vitesse depuis 2008, due comme au niveau national à la décohabitation des ménages et au vieillissement général de la population, amplifiée à Senlis avec le départ des militaires entre 2008 et 2013. Toutefois, les statistiques démographiques depuis 2018 montrent une inflexion nouvelle de la courbe de population qui atteint, au 1^{er} janvier 2024, 15 800 habitants (en population totale) et qui témoigne de l'attractivité de la Ville en lien direct avec la création d'emplois sur le territoire (Amazon, Quartier Ordener...), avec l'attractivité des services et équipements publics (équipements sportifs, culturels, petite enfance...) à disposition des habitants et avec la capacité de la Ville à proposer une offre de logements qualitative et diversifiée.

Ces opérations de développement sur Senlis se réalisent toutes dans le cadre du renouvellement urbain de la commune, sans extension urbaine. L'objectif de « Zéro Artificialisation Nette », porté par l'Etat à travers les documents d'urbanisme est déjà appliqué à Senlis depuis l'approbation du PLU en 2013, qui a consacré un développement urbain économe en consommation de terres agricoles et naturelles. Le renouvellement urbain au sein de l'enveloppe de la ville existante se poursuit.

Ainsi les projets majeurs portés par la commune (par exemple la seconde tranche de l'EcoQuartier), sont complétés par des réflexions sur des friches périphériques (l'ancienne ferme Audubert à Villevert, l'ancienne piscine d'été rue Saint Etienne (27 logements dont 12 maisons individuelles) ou en centre-ville (ancienne école Saint Péravi, 17 ou 18 logements).

recensements INSEE/évolution de la population										
									01/01/2023	01/01/2024
millésimes INSEE	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
population municipale	16255	15593	15292	14777		14277	14891	14760	15128	15255
population totale	16950	16264	16011	15443		14878	15524	15386	15709	15805

Figure également dans les priorités du mandat la réalisation du pôle d'échange multimodal.

La réalisation du PEM

L'aménagement du parvis de la gare en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) permettra à la fois de répondre aux enjeux de développement des mobilités responsables, de valoriser un secteur de la ville aujourd'hui peu qualitatif et de créer une continuité entre le centre-ville historique et le quartier en devenir, en améliorant les services rendus aux voyageurs : conditions d'attente des voyageurs, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, information. En effet, usagers des transports en commun, voitures et cars se partagent aujourd'hui un espace public dont les aménagements ne sont adaptés ni à la fonction ni au nombre de lignes accueillies. Il est désormais nécessaire de développer l'utilisation des transports en commun et de faciliter la multimodalité.

En outre, la volonté de renforcer la mise en réseau des centralités urbaines du territoire ainsi que la nécessité de sécuriser l'équipement ont présidé au choix de réalisation de cette nouvelle infrastructure.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ce Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) est estimé à 4 000 000 € TTC comprenant la réhabilitation des annexes de la gare.

L'opération, subventionnée par les Fonds européens, la Région Hauts de France, le Conseil Départemental de l'Oise et la CCSSO à travers un fonds de concours, sera réalisée avant la fin du mandat.

En outre, le réseau du TUS est en voie d'amélioration (desserte des Fours à Chaux pendant les vacances scolaires, extension vers les Portes de Senlis...).

Toujours dans la perspective de mener à bien une politique efficace et innovante en matière de circulation, la municipalité a engagé simultanément une réflexion approfondie sur la politique de stationnement.

Le déploiement de la politique de stationnement

L'objectif est de favoriser la rotation des voitures en centre-ville afin de dynamiser le commerce et le tourisme. Aussi, la proposition sera prochainement faite au conseil municipal de réduire la zone rouge de stationnement payant à l'hyper-centre et d'étendre la zone verte, tout en instaurant un abonnement résidents, commerçants et salariés du centre-ville. Les parkings extérieurs sud et ouest (ex : Arènes, Pasteur, ...) et la plus grande partie du cours Thoré-Montmorency resteront gratuits.

Un appel d'offre est en cours sur la mise en enclos des parkings du Cerf et de Boutteville. Il est également prévu de disposer 9 horodateurs supplémentaires (zone verte), en complément des 13 existants (8 horodateurs en Zone Verte, et 5 horodateurs en Zone Rouge). La mise en place du nouveau marché est prévue au 1^{er} juillet 2024.

Les travaux pour le réaménagement des parkings du Cours Thoré-Montmorency ont porté le nombre de places de stationnement à 96, pouvant aller jusqu'à 133 places les jours d'affluence en ouvrant la partie centrale. Des plantations ont été réalisées afin de regarnir la trame d'arbres qui s'était considérablement éclaircie au cours des dernières décennies. De l'autre côté du cours, le parking du Cerf (dit parking de l'ancienne gendarmerie) et ses 70 places a bénéficié d'une rénovation.

Un autre volet important des politiques municipales est la politique culturelle, grâce à l'émergence de projets emblématiques.

Le projet voyage au temps des premiers rois de France

Le projet a pour objectif de faire découvrir aux habitants et aux touristes les monuments historiques de la ville à travers un parcours historique et patrimonial.

Parallèlement au diagnostic en cours qui permettra de réaliser dans un premier temps des travaux de sécurisation des différents points d'intérêt identifiés sur le site du château royal, la Ville, en partenariat avec l'Office de tourisme, l'association de la Sauvegarde, la CCSSO etc., travaillera en 2024 sur un dispositif de médiation physique et numérique.

Au cœur de la politique culturelle, se trouve aussi le futur conservatoire de musique et de danse, qui sera partie intégrante du pôle culturel envisagé au sein du quartier Ordener.

Le futur conservatoire de musique et de danse

Adapté à un enseignement artistique de qualité, le nouveau conservatoire sera construit avec une démarche biomimétique. A ce jour, l'enveloppe financière des travaux a été estimée par l'équipe de projet à 5 100 000 € HT.

Le travail des 12 derniers mois avec l'équipe d'architecte et les 9 autres bureaux d'études techniques a permis d'affiner le montant des travaux en stabilisant certaines hypothèses de diagnostic (structure, présence d'amiante...) et les choix techniques de conception (mode de chauffage, acoustique...). Il s'agit d'associer des choix qualitatifs de matériaux biosourcés, de mise en valeur du bâtiment d'intérêt patrimonial et d'introduire des modes de conception biomimétique tout en apportant des solutions efficaces et pragmatiques de fonctionnement pour les équipes enseignantes, les professeurs et les élèves.

Une recherche de financement croisé auprès des institutions publiques et privées est en cours, les sources de financement étant : le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le FEDER, l'Etat (via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), La CCSSO, le PNR, le mécénat.

Le premier semestre 2023 a correspondu au moment des diagnostics techniques complémentaires (toiture, étude de sol, énergie, réemploi...), et un permis de construire a été déposé le 13 décembre dernier.

Les marchés de travaux seront lancés au printemps 2024 et attribués au début de l'été. Les travaux pourront débuter en septembre (pour une durée d'environ 18 mois). L'équipement sera livré au 1^{er} trimestre 2026. L'objectif visé est l'ouverture du nouvel équipement au printemps 2026.

L'ensemble de ces projets sont des signes forts de confiance en l'avenir. En outre, la municipalité maîtrise les investissements récurrents avec des principes d'action rigoureux et encadrés, afin d'accroître l'attractivité de Senlis au service de ses habitants et des touristes.

2. DES INVESTISSEMENTS DIFFUS MAITRISES ET EQUILIBRES

La Ville consacrera presque 5 millions d'euros en 2024 aux investissements diffus, qui répondent à un double objectif : l'amélioration du cadre de vie des Senlisiens, ainsi que l'équité de traitement entre tous les quartiers de Senlis et entre toutes les délégations portées par l'exécutif municipal. Les programmes pluriannuels de travaux ne tiennent pas seulement compte des calendriers afin d'organiser les opérations dans les meilleurs délais, mais aussi de leur localisation afin qu'aucun quartier de Senlis ne soit négligé. La municipalité en veut pour preuve les actions thématiques suivantes qui sont au cœur de son engagement pour les Senlisiens :

Placer la sécurité au cœur de l'action municipale

Nous continuons à assurer le maillage du territoire senlisien par la vidéo-protection. Après les grands axes et les entrées de ville, de nouvelles caméras de vidéo-protection sont progressivement installées à l'intérieur de Senlis à des fins de dissuasion, de captation de délits, mais aussi de prévention des incivilités, tel que le dépôt sauvage de sacs poubelles. La municipalité se dotera en 2024 de 21 nouvelles caméras portant désormais leur nombre à 88. Ces nouvelles acquisitions, à hauteur de 83 000 euros, permettront de finir de couvrir le centre-ville et de renforcer la vidéo-protection sur les remparts. De plus, un nouveau logiciel d'exploitation permettant d'améliorer la réactivité et l'efficacité du système de vidéo-protection va être acquis pour un montant de 9 000 euros. Enfin, un centre de supervision urbain sera créé, avec un local dédié ainsi que 4 écrans de surveillance contribuant ainsi à renforcer la tranquillité des Senlisiens.

Agir au quotidien afin de continuer à améliorer le cadre de vie de tous les Senlisiens

La Ville investira près d'1 million d'euros en 2024 pour le cadre de vie, dont une partie essentielle dévolue aux travaux de voirie, notamment pour les voies résidentielles et de transit prioritaires, comme la rue Notre Dame de Bon Secours, dont la chaussée sera intégralement refaite cette année. Par ailleurs, une planification est prévue sur plusieurs exercices pour la rue du Haut de Villevert, dont les premiers travaux commenceront en 2024 par la réhabilitation du réseau d'assainissement.

Dans la perspective de juste répartition des travaux municipaux dans les divers secteurs senlisiens, sont également prévus en 2024 (liste non exhaustive) : la finalisation de l'aménagement du Carrefour du Quémiset, la sécurisation des abords du pont Jumel (rue du Vieux Chemin de Meaux), ou bien encore la création prochaine d'un plateau ralentisseur situé route de Creil, aux abords de l'école Anne de Kiev. Ce dernier projet s'inscrit dans le schéma directeur cyclable dont l'objet est d'assurer la continuité et la sécurité des parcours vélos au sein de la ville.

Le parc écologique fera l'objet d'une attention particulière, avec pour 2024, un investissement de 50 000 euros (reprises des entrées, des passerelles, des observatoires, nouvelle signalétique). Il sera en outre doté d'un nouveau règlement permettant par exemple l'entrée des animaux en laisse et une amplitude horaire plus large en été.

Il est à souligner que nombre de demandes relatives au cadre de vie émanent des conseils de quartier et des réunions publiques, qui ont rencontré un vif succès en 2023.

La stratégie de fleurissement continuera à être déployée avec la réfection d'espaces verts (Jardin du Roy, Jardin de l'Evêché, Musée d'Arts), ainsi que la replantation d'arbres dans le cadre du plan de gestion arboré.

Planifier tout au long de l'année de nombreux travaux d'entretien et de rénovation des équipements scolaires, sportifs et culturels, attente forte des habitants.

Les investissements envisagés en 2024 dans le secteur sportif sont estimés à 515 500 euros, parmi lesquels figurent les travaux en matière d'éco-énergie dans les gymnases Carlier, Brichebay, Beauval, Capet ou bien encore dans les salles et terrains de sport (escrime, tennis de table, vélodrome...), avec des améliorations thermiques qui contribueront au confort des usagers. Des opérations d'envergure seront également réalisées, comme la rénovation du city stade au Val d'Aunette pour un montant de 200 000 euros, ou la création de deux terrains de Padel au sein du complexe Carlier à hauteur de 156 000 euros.

La transition énergétique sera aussi au cœur des rénovations programmées dans les établissements scolaires qui s'élèveront à plus de 500 000 euros, par exemple le remplacement des menuiseries et la désimperméabilisation de la cour à Séraphine Louis, les travaux d'amélioration du bâti dans l'école maternelle Orion ou l'école élémentaire Anne de Kiev.

Afin de conforter l'attractivité de Senlis, des engagements forts sont pris par la municipalité, tant pour l'accueil des Senlisiens et des visiteurs dans les musées (81 500 euros investis, notamment dans l'achat et la restauration d'œuvres) que pour l'entretien du patrimoine historique. Cela représente un investissement de 339 000 euros, qui concernent aussi bien la cathédrale (dont la remise en électricité sera faite d'ici Pâques), la restauration des remparts que le château royal avec la sécurisation du site à venir (traitement de la descente et sécurisation de l'entrée de la cave de la Vénérie, de l'accès de la Tour Prétorienne...). A quoi s'ajoutent des opérations spécifiques survenant au cours de l'année, certes plus modestes financièrement, mais essentielles, comme la restauration du portail de l'Evêché en 2023 (30 000 euros).

Enfin 250 000 euros seront engagés afin de réaliser des gradins au sein du manège Ordener, contribuant à en faire une véritable salle de spectacle et un espace polyvalent pouvant accueillir des événements économiques, scientifiques ou culturels, et constituant une nouvelle offre importante pour le tourisme d'affaires du sud de l'Oise.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

Pour rappel, les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ils sont soumis à la nomenclature M49, sont votés et gérés en HT.

Le budget annexe Eau Potable retrace l'activité de production de transport et de distribution d'eau potable. Le budget annexe Assainissement retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées. Leur statut de service public industriel et commercial suppose que l'activité soit identifiée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service. Pour ces deux budgets l'exploitation est concédée à un fermier par délégation de service public (S. E.A.O VEOLIA).

En conséquence, les volumes budgétaires retracent les dépenses restant à charge de la commune (la dette, l'amortissement des immobilisations et la réalisation d'investissements au-delà des obligations du fermier en matière de renouvellement du réseau mis à disposition en principal). Le financement est assuré essentiellement par la surtaxe perçue par le délégataire sur les usagers du service à la demande et au tarif fixé par la commune.

1. BUDGET ANNEXE EAU

L'exploitation du service eau potable est assurée par délégation de service public de type affermage, par contrat du 1^{er} février 2012, avec la société VEOLIA pour une durée de 20 ans, avec une échéance au 31 janvier 2032.

Les résultats de l'exercice 2023 sont estimés comme suit :

	Résultats exercice 2023	Résultats antérieurs	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	-28 946,74 €	100 935,62 €	71 988,88 €
FONCTIONNEMENT	337 964,19 €	905 312,12 €	1 243 276,31 €
GLOBAL	309 017,45 €	1 006 247,74 €	1 315 265,19 €

Pour rappel, le montant de la surtaxe communale eau potable reste inchangé depuis 2013, aux tarifs suivants :

TRANCHE (en m ³)	SURTAXE EAU
	Tarif euros
1 à 30	0,1013
31 et plus	0,6544

Par avenant n°3 (délibération du conseil municipal du 13 décembre 2022), applicable au 1^{er} janvier 2023, il a été conclu les **travaux suivants pris en charge financièrement par la collectivité (117 K€)** :

- de sécurisation du réservoir de Tombray et du Forage d'Aumont qui seront réceptionnés en début d'année (32 408,50 €),
- de mise en place de 4 débitmètres pour permettre la sectorisation de l'ensemble du réseau d'eau potable de la Ville. Suite aux études de dimensionnement effectuées en 2023, les travaux sont prévus en 2024 (32 000 €).
- de traitement de l'eau, pour permettre le traitement des pesticides sur l'ensemble des ressources de la Ville avec des travaux de raccordement de Bonsecours 2 à l'unité de traitement de Bonsecours 1 qui ont été réalisés en 2023 (51 855 €).

Ces travaux ont permis de rendre l'eau de Bonsecours 2 conforme comme l'eau de Bonsecours 1. Ces forages affichent des valeurs inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/l depuis la réception des travaux l'été dernier.

Pour rappel,

L'alimentation en eau potable de la Ville de Senlis est assurée par l'intermédiaire de trois forages : Bonsecours 1, Bonsecours 2 et Aumont.

Les travaux menés, pour rappel, répondent aux analyses effectuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui depuis 2021 établissent des non-conformités nouvelles liées à la présence dans l'eau de métabolites de chloridazone, molécule mère associée à la culture de la betterave pour le forage Bonsecours 2 et pour le forage d'Aumont.

D'autres actions sont également mises en place concernant le forage d'Aumont. Une unité de traitement de l'eau au charbon actif a été étudiée par le délégataire VEOLIA. L'hydrogéologue agréé a été nommé par l'ARS en mars 2023. A la suite, des études supplémentaires ont été demandées par l'hydrogéologue et ont été engagées par VEOLIA.

L'avis de l'hydrogéologue est attendu pour ce début d'année pour la mise en place de cette unité de traitement en 2024.

L'arrêté Préfectoral en date du 10 novembre 2023, reçu en mairie le 11 décembre 2023, notifie l'autorisation par la Préfète de déroger à la limite de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine pour ce forage. Cette arrêté d'une durée de trois ans permettra à notre délégataire de réaliser les travaux prévus de mise en place de l'unité de traitement sur le forage d'Aumont.

En 2023 les opérations d'équipement ont été mises en œuvre pour un total de 1 129 k€ dont les principales sont les suivantes :

- Travaux connexes à la ville pour l'aménagement de la rue des Jardiniers (391k€)
- Création de 5 vannes sur le réseau d'eau potable dans le cadre de la sectorisation du réseau, création d'une bouche d'arrosage Square Verdun
- Branchements plomb : à ce jour 1 170 branchements ont été remplacés. Il reste 183 branchements.
- Remplacement et renforcement du réseau eau potable de l'éco-quartier, avenue G. Clemenceau et Chaussée Brunehaut, dont un budget complémentaire pour 60k€ sera prévu en 2024 au vu de l'avancement du chantier (428k€)

Le total mandaté représente 580 k€HT en opérations d'équipement et 549 k€HT en restes à réaliser.

En 2023 un excédent de global de 781k€ se dégage en prenant en compte les restes à réaliser.

Les travaux envisagés d'ici 2026 sont les suivants, avec prévision de lancement dès 2024 pour certains

PROGRAMME	DETAIL DU PROJET	2024	d'ici 2026	TOTAL DEPENSES	RECETTES POTENTIELLES
Travaux Eau Potable	TOTAL	786 000,00 €	830 800,00 €	1 616 800,00 €	
Captage Bonsecours 1 - Recherche de la pollution de la nappe	Suite aux travaux d'installation des 5 piézomètres en 2022 au vu des études lancées en octobre 2021, les analyses de la qualité d'eau entre 2022 et fin 2023 ont conclu à la demande de l'ARS de la mise en place d'un nouveau piézomètre et d'un nouveau suivi de la qualité de l'eau sur un an	75 000,00 €	- €	75 000,00 €	37 500,00 €
Recherche d'une nouvelle ressource d'eau et création d'un nouveau forage	Un marché pour un montant de 29 k€ a été notifié à la société ARANA environnement en décembre 2023 avec démarrage en janvier 2024, Il prévoit l'étude de recherche d'une nouvelle ressource avec la création d'un forage de reconnaissance (estimé : 60k€ HT), sur un délai global de trois ans	89 000,00 €		89 000,00 €	44 500,00 €
Mise en place d'un PGSSE - obligation avant 2027	Plan de Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux		50 000,00 €	50 000,00 €	
Etude bassin d'alimentation du captage d'Aumont - obligation arrêté de dérogation du 10/11/23			45 000,00 €	45 000,00 €	
Remplacement des branchements en plomb		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	
Travaux de confortement et sécurisation des réseaux	Maillage canalisation d'eau potable - rond point de l'obélisque -	130 000,00 €	- €	130 000,00 €	
Renouvellement réseaux liés à la Mise en séparatif du centre ville	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable de la rue Vieille de Paris	382 000,00 €	- €	382 000,00 €	
	Impasse du Courtillet, Rue de la Tonnellerie, Rue Saint Frambourg et Rue du Petit Chaalis. Il est à noter que les travaux sur les rues adjacentes à la rue du Chatel sont suspendus suite à l'effondrement de la place Saint Frambourg.		507 000,00 €	507 000,00 €	
Opération Eco-Quartier	Travaux supplémentaires, au marché engagé pour 381 161 € ht	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	
ZAE Senlis Sud Oise - Travaux liés à la mise en séparatif des réseaux	Au vu de la mise en conformité du déversoir d'orage et la suppression du bassin - Travaux Rue Saint Etienne	- €	228 800,00 €	228 800,00 €	
Travaux connexes aux opérations d'aménagement sur la ville		434 000,00 €	88 000,00 €	522 000,00 €	82 000,00 €
Travaux Rue du Haut de Villevert	Depuis la Rue du Pont de Pierre jusqu'à la Rue de la Fontaine St Rieul sur 240 ml (partie de travaux sur voirie qui ont déjà fait l'objet d'un enfouissement des réseaux aériens)	96 000,00 €		96 000,00 €	
	Depuis la Rue du Vieux Chemin de Pont jusque la Rue du Pont de Pierre 220 ml (partie de travaux sur voirie prévue en 2025, ayant besoin d'enfouissement des réseaux aériens en partenariat avec le SE60 sur la ville)		88 000,00 €	88 000,00 €	
Travaux rue Notre Dame de Bonsecours	au vu des travaux d'aménagement de la voirie sur la ville et au vu du diagnostic état des réseaux	338 000,00 €		338 000,00 €	
TOTAL		1 220 000,00 €	918 800,00 €	2 138 800,00 €	

Au vu de notre capacité d'endettement et des projets lourds envisagés, il est proposé en sus de l'autofinancement prévisionnel de réaliser un emprunt sur le renouvellement des réseaux d'eau potable en centre-ville en lien avec la mise en séparatif des réseaux sur l'assainissement. Pour 2024, ainsi il pourrait être envisagé de proposer un recours à l'emprunt pour la phase Rue Vieille de Paris pour 382k€ sur une durée de 30 ans à 40 ans au vu de l'opération d'investissement envisagée, dont la consultation serait cumulée avec les emprunts envisagés sur le budget annexe Assainissement.

	CA 2022	estimé 2023
Produits de fonctionnement	1 311	1 252
surtaxe eau	406	471
Excédent global de clôture	905	781
Charges de fonctionnement	79	62
charges générales	23	17
charges de personnel	56	45
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	1 232	1 190
Remboursement du capital de la dette	0	0
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	1 232	1 190

2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'exploitation du service assainissement était assurée par délégation du service public de type affermage par contrat du 1^{er} février 2012 avec la société VEOLIA avec une échéance au 31 janvier 2024. Suite à la procédure menée avec l'assistance du cabinet Merlin, un nouveau contrat de délégation de service public attribué à la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO-VEOLIA) entre en vigueur au 1^{er} février 2024.

Les résultats de l'exercice 2023 sont estimés comme suit :

	Résultats exercice 2023	Résultats antérieurs	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	-335 536,93 €	425 407,57 €	89 870,64 €
FONCTIONNEMENT	774 519,18 €	706 919,63 €	1 481 438,81 €
GLOBAL	438 982,25 €	1 132 327,20 €	1 571 309,45 €

Dans le cadre du protocole de fin du contrat de la DSP au 31/01/2023 et au vu de la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2023, il est prévu différentes dispositions ayant des incidences financières qui devraient être connues plus précisément lors du vote du budget :

- Remboursement au titre des travaux concessifs non réalisés entre 2019 et 2022, à confirmer au vu du bilan des consommations réelles jusqu'au 31/01/2024 : 429 442 €HT
- Remboursement de la prime d'épuration : manque à gagner pour l'année 2022 de 49 083 €, et pour le remboursement 2023 dans l'attente de la notification de l'agence de l'eau.
- Solde de tout compte avec prise en charge de la moitié de l'éventuel solde négatif estimé à la fin de l'exercice 2022 à -126 000 €.

Les produits de fonctionnement : La surtaxe assainissement

Pour rappel, en 2019, afin de financer les travaux de mise aux normes de la station d'épuration sans surcoût pour l'utilisateur, la ville avait pris en charge ce coût par une diminution de la surtaxe assainissement répercutée sur l'utilisateur estimé à 353 405 € TTC/ an pour une durée de 5 ans.

Evolution de la surtaxe assainissement sur 5 ans :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
672 470,30	765 499,77	492 105,93	303 452,45	295 561,64	324 001,79	324 080,05

La nouvelle DSP prévoit une augmentation de la redevance communale, à la hauteur de la baisse du tarif de délégataire et garder ainsi un tarif constat pour l'utilisateur, pour une consommation moyenne de 120 m³.

Ces nouveaux tarifs de la redevance communale, fixés par délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2023, généreront des recettes nécessaires au bon fonctionnement des réseaux et ouvrages d'assainissement.

TRANCHE (en m³)	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
	Nouveaux tarifs à partir du 1er février 2024
	Tarif / euros
1 à 30	0,1013 €HT/m³
31 à 120	0,7133 €HT/m³
+ de 120	1,1278 €HT/m³

Cette augmentation des tarifs devrait engendrer des recettes supplémentaires estimées à 180 000 euros/an, soit pour 2024 : 504 000 €.

Les autres recettes de fonctionnement concernent essentiellement la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif au vu des constructions ou des modifications faisant l'objet d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif.

En 2023, ces recettes représentent un total de 901 462 € principalement pour les logements de l'OPAC sur les Jardins Brunehaut (370k€), la réhabilitation de la clinique Saint Joseph 3 place Saint Maurice (123 k€), et les constructions avenue de Creil (364 k€).

Pour 2024, les participations sont prévues pour environ 198k€, notamment pour les logements CLESENCE sur Beauval.

Suite au recours introduit pour l'installation d'Amazon, dont la décision de justice n'est pas connue, il sera proposé de compléter la provision créée en 2023 liée à ce contentieux.

En 2023 les opérations principales suivantes ont été mises en œuvre pour un total d'environ 1 637 k€ :

- Travaux connexes à la ville pour l'aménagement de la rue des Jardiniers (373k€)
- Aménagements et mise en séparatif du réseau d'assainissement de l'éco-quartier Av G Clemenceau et Chaussée Brunehaut (1 158k€).
- Travaux eaux usées impasse Notre Dame de Bonsecours (50k€)

- 237 k€ pour les opérations en AP CP du diagnostic réseau assainissement et l'optimisation du réseau de collecte de la station d'épuration de la ville par la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales, engagées en 2021 et se poursuivant jusqu'en 2024
 - o Pour la première AP CP 2001- Diagnostic réseau assainissement

Année	Prévu dép.	Modification lissage des CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification lissage des CP	Encaissé	% Rec.
Total	407 000,00	407 000,00	376 240,84	92%	307 924,00	307 924,00	153 962,00	50%
2021	2 400,00	2 400,00	2 400,00		153 962,00	153 962,00	153 962,00	150,00%
2022	139 764,69	139 764,69	139 764,69		0,00	0,00	0,00	
2023	264 835,31	234 076,15	234 076,15		153 962,00	0,00	0,00	0,00%
2024		30 759,16	0,00			153 962,00	0,00	

- o Pour la seconde AP CP 2002- Schéma de gestion des eaux pluviales

Année	Prévu dép.	Modification lissage des CP	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Modification lissage des CP	Encaissé	% Rec.
Total	106 000,00	106 000,00	93 839,84	89%	72 207,00	36 104,00	36 103,00	75,87%
2021	1 200,00	1 200,00	1 200,00		36 103,00	0,00	36 103,00	150,00%
2022	45 577,50	45 577,50	45 577,50		0,00	0,00	0,00	
2023	59 222,50	2 707,50	47 062,34		36 104,00	36 104,00	0,00	100,00%
2024		56 515,00				0,00	0,00	

Dans ce cadre, une enquête publique est prévue pour 2024. L'enquête portera sur le zonage et le règlement des eaux pluviales de la Ville.

Le total mandaté des opérations d'équipement représente 738 k€HT y compris les AP/CP et 1 180 k€HT en restes à réaliser (hors AP/CP reportés sur les crédits de paiement 2024).

L'exercice 2023 à titre prévisionnel dégage un excédent de global de 411k€ en prenant en compte les restes à réaliser.

Les travaux envisagés d'ici 2026 sont les suivants, avec prévision de lancement dès 2024 pour certaines opérations :

PROGRAMME	DETAIL DU PROJET	2024	d'ici 2026	TOTAL DEPENSES	RECETTES POTENTIELLES
Travaux Assainissement	TOTAL	1 790 200,00 €	1 721 000,00 €	3 511 200,00 €	
Route de Saint Léonard / sentier de l'hôtel Dieu des Marais - Déversoir d'orage DO2 - jardins familiaux	Mission de MOE et Travaux de doublement et de modification du réseau en amont de la station d'épuration	435 000,00 €	- €	435 000,00 €	174 000,00 €
Inspection télévisuelle du réseau d'assainissement et travaux d'extension		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	
Traitement H2S postes de refoulement -	Déléataire VEOLIA par Bons de Commande (rue saint Lazare)		75 000,00 €	75 000,00 €	
Mise en séparatif du centre ville	Travaux de renouvellement des réseaux de la rue Vieille de Paris	475 200,00 €		475 200,00 €	190 080,00 €
	Impasse du Courtillet, Rue de la Tonnellerie, Rue Saint Frambourg et Rue du Petit Chaalis. Il est à noter que les travaux sur les rues adjacentes à la rue du Chatel sont suspendus suite à l'effondrement de la place Saint Frambourg.		1 074 000,00 €	1 074 000,00 €	
Opération Eco-Quartier	Travaux supplémentaires au marché engagé pour 1158k€HT	170 000,00 €	- €	170 000,00 €	
ZAE Senlis Sud Oise - Travaux de mise en séparatif des réseaux	Travaux Avenue Felix Louat centre-Avenue Etienne Audibert	600 000,00 €		600 000,00 €	
	Au vu de la mise en conformité du déversoir d'orage et la suppression du bassin - Travaux Rue Saint Etienne	60 000,00 €	572 000,00 €	632 000,00 €	
Travaux connexes aux opérations d'aménagement sur la ville		342 000,00 €	389 000,00 €	731 000,00 €	364 080,00 €
Travaux Rue du Haut de Villevert	Depuis la Rue du Pont de Pierre jusqu'à la Rue de la Fontaine St Rieul sur 240 ml (partie de travaux sur voirie qui ont déjà fait l'objet d'un enfouissement des réseaux aériens)	72 000,00 €		72 000,00 €	
	Depuis la Rue du Vieux Chemin de Pont jusque la Rue du Pont de Pierre 220 ml (partie de travaux sur voirie prévue en 2025, ayant besoin d'enfouissement des réseaux aériens en partenariat avec le SE60 sur la ville)		350 000,00 €	350 000,00 €	
	Depuis la Rue de la Fontaine St Rieul jusqu'à la Rue de la Fontaine des Malades sur 130 ml (partie de travaux sur voirie prévue en 2025, ayant besoin d'enfouissement des réseaux aériens en partenariat avec le SE60 sur la ville)		39 000,00 €	39 000,00 €	
Travaux rue Notre Dame de Bonsecours	Au vu du diagnostic état des réseaux	270 000,00 €		270 000,00 €	
TOTAL		2 132 200,00 €	2 110 000,00 €	4 242 200,00 €	

Au vu de notre capacité d'endettement et des projets lourds envisagés, il est proposé en sus de l'autofinancement prévisionnel de réaliser un emprunt sur la mise en séparatif des réseaux du centre-ville et sur la ZAE. Pour 2024, ainsi il pourrait être envisagé de proposer un recours à l'emprunt pour la phase Rue Vieille de Paris pour 475k€ et pour la phase ZAE Senlis Sud Oise Travaux av F Louat Rue St Etienne pour 660 k€ soit un total de 1 135 K€ sur une durée de 30 ans à 40 ans au vu des opérations d'investissement envisagées, dont la consultation serait cumulée avec les emprunts envisagés sur le budget annexe Eau. Sur ces opérations structurantes il pourrait être proposé une gestion des crédits en AP-CP.

	CA 2022	estimé 2023
Produits de fonctionnement	1 406	2 010
surtaxe eau	324	324
participations communes	9	4
PFAC	366	901
Excédent global de clôture	707	781
Charges de fonctionnement	99	92
charges générales	43	31
charges de personnel	56	45
provisions		16
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	1 307	1 918
Remboursement du capital de la dette	133	4
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	1 174	1 914

L'endettement sur le budget annexe assainissement s'élève à 40 589,35 € au 31/12/2023. Il reste deux emprunts auprès de l'Agence de l'Eau, qui ont un coût en intérêt nul (prêts d'avances liés à des subventions). L'amortissement en remboursement de capital prévisible est de 3 570,13 €. L'extinction de la dette est prévue en 2035.

